

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

LEGAL AND
CONSTITUTIONAL AFFAIRS

Chair:
The Honourable BOB RUNCIMAN

Wednesday, November 23, 2016
Thursday, November 24, 2016 (in camera)

Issue No. 17

First meeting:

Examine and report on the reports of the Chief Electoral Officer on the 42nd General Election of October 19, 2015 and associated matters dealing with Elections Canada's conduct of the election

and

Thirty-first meeting:

Study on matters pertaining to delays in Canada's criminal justice system

WITNESS:
(See back cover)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

AFFAIRES JURIDIQUES ET
CONSTITUTIONNELLES

Président :
L'honorable BOB RUNCIMAN

Le mercredi 23 novembre 2016
Le jeudi 24 novembre 2016 (à huis clos)

Fascicule n° 17

Première réunion :

Étudier, pour en faire rapport, les rapports du directeur général des élections sur la 42^e élection générale du 19 octobre 2015 et les questions connexes relatives à la façon dont Élections Canada a dirigé l'élection

et

Trente et unième réunion :

Étude sur les questions relatives aux délais dans le système de justice pénale au Canada

TÉMOIN :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
LEGAL AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS

The Honourable Bob Runciman, *Chair*

The Honourable George Baker, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Batters	Jaffer
Boisvenu	Joyal, P.C.
* Carignan, P.C. (or Martin)	McInnis
Dagenais	McIntyre
* Harder, P.C.	Plett
(or Bellemare)	Sinclair
	White

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator McIntyre replaced the Honourable Senator Frum (*November 24, 2016*).

The Honourable Senator McInnis replaced the Honourable Senator Lang (*November 24, 2016*).

The Honourable Senator Lang replaced the Honourable Senator McInnis (*November 23, 2016*).

The Honourable Senator Frum replaced the Honourable Senator McIntyre (*November 22, 2016*).

The Honourable Senator White replaced the Honourable Senator Doyle (*November 17, 2016*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

Président : L'honorable Bob Runciman

Vice-président : L'honorable George Baker, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

Batters	Jaffer
Boisvenu	Joyal, C.P.
* Carignan, C.P. (ou Martin)	McInnis
Dagenais	McIntyre
* Harder, C.P.	Plett
(ou Bellemare)	Sinclair
	White

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur McIntyre a remplacé l'honorable sénatrice Frum (*le 24 novembre 2016*).

L'honorable sénateur McInnis a remplacé l'honorable sénateur Lang (*le 24 novembre 2016*).

L'honorable sénateur Lang a remplacé l'honorable sénateur McInnis (*le 23 novembre 2016*).

L'honorable sénatrice Frum a remplacé l'honorable sénateur McIntyre (*le 22 novembre 2016*).

L'honorable sénateur White a remplacé l'honorable sénateur Doyle (*le 17 novembre 2016*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, November 1, 2016:

The Honourable Senator Runciman moved, seconded by the Honourable Senator Patterson:

That the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs be authorized to examine and report on the reports of the Chief Electoral Officer on the 42nd General Election of October 19, 2015 and associated matters dealing with Elections Canada's conduct of the election; and,

That the committee submit its final report no later than December 31, 2016, and that the committee retain all powers necessary to publicize its findings until 180 days after the tabling of the final report.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 1^{er} novembre 2016 :

L'honorable sénateur Runciman propose, appuyée par l'honorable sénatrice Patterson,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit autorisé à étudier, pour en faire rapport, les rapports du directeur général des élections sur la 42^e élection générale du 19 octobre 2015 et les questions connexes relatives à la façon dont Élections Canada a dirigé l'élection;

Que le comité dépose son rapport final au plus tard le 31 décembre 2016 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 180 jours suivant le dépôt du rapport final.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Charles Robert

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, November 23, 2016
(43)

[English]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 4:20 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Bob Runciman, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Baker, P.C., Batters, Boisvenu, Dagenais, Frum, Jaffer, Joyal, P.C., Lang, Plett, Runciman and White (11).

Other senator present: The Honourable Senator Meredith (1).

In attendance: Julian Walker and Maxime Charron-Tousignant, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 1, 2016, the committee began its study on the reports of the Chief Electoral Officer on the 42nd General Election of October 19, 2015 and associated matters dealing with Elections Canada's conduct of the election.

WITNESS:

Elections Canada:

Marc Mayrand, Chief Electoral Officer.

The chair made a statement.

Mr. Mayrand made a statement and answered questions.

At 6:01 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, November 24, 2016
(44)

[English]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met in camera this day at 10:35 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Bob Runciman, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Baker, P.C., Batters, Boisvenu, Dagenais, Jaffer, Joyal, P.C., McIntyre, Runciman and White (9).

Other senator present: The Honourable Senator Omidvar (1).

In attendance: Julian Walker and Maxime Charron-Tousignant, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 23 novembre 2016
(43)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui à 16 h 20, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Bob Runciman (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Baker, C.P., Batters, Boisvenu, Dagenais, Frum, Jaffer, Joyal, C.P., Lang, Plett, Runciman et White (11).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Meredith (1).

Également présents : Julian Walker et Maxime Charron-Tousignant, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 1^{er} novembre 2016, le comité entreprend l'étude des rapports du directeur général des élections sur la 42^e élection générale du 19 octobre 2015 et l'étude des questions connexes relatives à la façon dont Élections Canada a dirigé ces élections.

TÉMOIN :

Élections Canada :

Marc Mayrand, directeur général des élections.

Le président ouvre la séance.

M. Mayrand fait un exposé, puis répond aux questions.

À 18 h 1, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 24 novembre 2016
(44)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui à huis clos, à 10 h 35, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Bob Runciman (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Baker, C.P., Batters, Boisvenu, Dagenais, Jaffer, Joyal, C.P., McIntyre, Runciman et White (9).

Autre sénatrice présente : L'honorable sénatrice Omidvar (1).

Également présents : Julian Walker et Maxime Charron-Tousignant, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, January 28, 2016, the committee continued its study on matters pertaining to delays in Canada's criminal justice system. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report.

It was moved that the committee allow the transcription of today's in camera meeting, that one copy be kept in the office of the clerk of the committee for consultation by committee members (present) and the committee analysts, and that the transcript be destroyed by the clerk when authorized to do so by the Subcommittee on Agenda and Procedure but no later than at the end of this parliamentary session.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 12:13 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

La greffière du comité,

Jessica Richardson

Clerk of the Committee

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 28 janvier 2016, le comité poursuit l'étude des questions relatives aux délais dans le système canadien de justice pénale. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité examine un projet de rapport.

Il est proposé que le comité autorise la transcription du compte rendu de la séance à huis clos, qu'une copie en soit conservée dans le bureau de la greffière du comité pour consultation par les membres (présents) et les analystes du comité et qu'elle soit détruite par la greffière quand le Sous-comité du programme et de la procédure l'y autorisera, mais au plus tard à la fin de l'actuelle session parlementaire.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 12 h 13, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, November 23, 2016

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 4:20 p.m. to examine and report on the reports of the Chief Electoral Officer on the 42nd General Election of October 19, 2015 and associated matters dealing with Elections Canada's conduct of the election.

Senator Bob Runciman (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good afternoon and welcome, colleagues and invited guests.

Members, earlier this fall the Senate authorized the committee to study the reports of the Chief Electoral Officer on the forty-second general election of October 19, 2015. This is our first and I believe only meeting on this study.

Today we have with us Marc Mayrand, Chief Electoral Officer. Thank you for being with us today, sir. I believe you have an opening statement. The floor is yours.

[*Translation*]

Marc Mayrand, Chief Electoral Officer, Elections Canada: Thank you, Mr. Chair. I'm pleased to be here today to discuss my reports following the forty-second general election.

As required by the Canada Elections Act, on February 3, 2016, I submitted to the Speaker of the House of Commons an initial report on the forty-second general election. It provides a description of key events as they relate to the preparation and the delivery of the election.

This was followed last September by a comprehensive retrospective of the election, which offers an assessment of the election and the experiences of electors and political entities.

The findings from the independent audit of poll worker performance and Elections Canada's response to that audit are also included in this report.

Finally, on September 26, 2016, I submitted to the Speaker of the House of Commons a report containing recommendations for legislative changes. The report is currently being reviewed by the Standing Committee on Procedure and House Affairs.

The 2015 election was historic from several perspectives. It was the first fixed-date federal election and the longest in more than 140 years. Compared to the previous election, some three million more Canadians voted, resulting in the highest turnout in more than 20 years. Voter participation increased among all groups, including those that typically vote less than the general

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 23 novembre 2016

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 20, pour étudier, afin d'en faire rapport, les rapports du directeur général des élections sur la 42^e élection générale du 19 octobre 2015 et les questions connexes relatives à la façon dont Élections Canada a dirigé l'élection

Le sénateur Bob Runciman (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour, bienvenue à tous mes collègues et à nos invités.

Mesdames et messieurs, plus tôt, cet automne, le Sénat a autorisé notre comité à étudier les rapports du directeur général des élections sur la 42^e élection générale du 19 octobre 2015. C'est notre première séance sur cette étude, et je crois que ce sera la seule.

Nous recevons aujourd'hui Marc Mayrand, directeur général des élections. Merci d'être ici avec nous aujourd'hui, monsieur. Je crois que vous avez une déclaration préliminaire à faire. Vous avez la parole.

[*Français*]

Marc Mayrand, directeur général des élections, Élections Canada : Je vous remercie, monsieur le président. Je suis heureux d'être ici aujourd'hui pour discuter des rapports que j'ai présentés à la suite de la 42^e élection générale.

Conformément à la Loi électorale du Canada, j'ai soumis au Président de la Chambre des communes, le 3 février 2016, un premier rapport sur la 42^e élection générale. Ce rapport décrit les faits saillants de la préparation et de la conduite de l'élection.

En septembre dernier, j'ai présenté une rétrospective complète de l'élection, y compris une évaluation de celle-ci et de l'expérience des électeurs et des entités politiques.

Le rapport comprenait aussi les conclusions de la vérification indépendante du rendement des préposés au scrutin et la réponse d'Élections Canada à cette vérification.

Enfin, le 26 septembre 2016, j'ai soumis au Président de la Chambre des communes un rapport dans lequel je recommande des modifications législatives. Ce rapport est actuellement étudié par le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Il faut dire que l'élection de 2015 a été historique à plusieurs points de vue. Elle a été la première élection fédérale à avoir lieu à date fixe et la plus longue en plus de 140 ans. Quelque 3 millions de Canadiens de plus qu'à l'élection précédente ont voté, faisant passer le taux de participation à son plus haut niveau depuis une vingtaine d'années. La participation électorale a augmenté parmi

population, such as Indigenous people and young Canadians.

There was a 74 per cent increase in advance voting. For the first time, it was possible to vote in an advance poll on a Sunday. This confirms a changing pattern in the way electors choose to cast their ballot.

Overall, multiple lines of evidence show that our service improvements were successful. These included the online voter registration service; enhanced outreach and voting opportunities for young voters and students; more stringent accessibility criteria for polling locations; training for candidates and their officials; and the issuance of written opinions, guidelines and interpretation notes for political entities.

The improvements were generally well received by electors, political entities, returning officers and poll workers. There was no evidence of any systemic incidents having interfered with voter participation. As well, the vast majority of electors and political entities continued to express confidence in the administration of the election and in the voting results.

That said, the election demonstrated in many ways that a limit has been reached regarding what election workers can achieve under the current electoral framework. Increasing staffing to meet the changing needs of voters is no longer sustainable.

Returning officers faced significant challenges in recruiting and training competent workers and in responding to long lineups at polls. The current regime provides little flexibility to scale services to a sudden and pronounced increase and is not amenable to the automation of the most basic, repetitive and tedious tasks.

I've therefore made recommendations for legislative changes on this and other aspects of the administration of the act. These amendments are essential to bringing the Canada Elections Act into the 21st century, irrespective of any change to the voting system.

The recommendations are inspired by three main themes.

[*English*]

The first is accessibility and inclusiveness. Several recommendations are made in this regard. Of note are those aimed at facilitating the full participation in the electoral process of electors with disabilities. While a lot was done to increase accessibility at the polls for electors with disabilities, more is required.

tous les groupes d'électeurs, mais également parmi ceux qui votent habituellement en moins grand nombre que la population générale, comme les Autochtones et les jeunes.

Le taux de vote par anticipation a augmenté de 74 p. 100 et, pour la première fois, il était possible de voter par anticipation un dimanche. Cela confirme que les habitudes de vote des électeurs évoluent.

Dans l'ensemble, de nombreuses sources indiquent que les améliorations apportées à nos services ont porté leurs fruits. Nous avons notamment amélioré le Service d'inscription en ligne des électeurs, intensifié le rayonnement auprès des jeunes électeurs et des étudiants, augmenté leurs possibilités de voter, rehaussé les critères d'accessibilité des lieux de scrutin, amélioré la formation des candidats et de leurs représentants, et établi des avis écrits, des lignes directrices et des notes d'interprétation pour les entités politiques.

Les améliorations ont généralement été bien accueillies par les électeurs, les entités politiques, les directeurs du scrutin et les préposés au scrutin. Rien n'indique que des problèmes généralisés aient nui à la participation électorale. De plus, la grande majorité des électeurs et des entités politiques ont continué de faire confiance à l'administration électorale et aux résultats du scrutin.

Cela dit, cette élection a démontré à maintes reprises que les travailleurs électoraux ne pouvaient pas en faire plus sous le régime électoral actuel. Simplement augmenter les effectifs pour répondre aux besoins changeants des électeurs n'est plus une option viable.

Les directeurs du scrutin ont eu beaucoup de mal à recruter et à former des travailleurs compétents et à faire face aux longues files d'attente aux bureaux de vote. Le régime actuel permet difficilement d'adapter les services à une augmentation prononcée et subite de la demande et ne se prête pas à l'automatisation des tâches les plus simples, répétitives et fastidieuses.

J'ai donc recommandé des modifications législatives à ce sujet et concernant d'autres points liés à l'administration de la loi. Ces modifications sont essentielles pour adapter la Loi électorale du Canada aux réalités du XXI^e siècle, quels que soient les changements qui pourraient être apportés au mode de scrutin.

Les recommandations s'articulent autour de trois grands thèmes.

[*Traduction*]

Le premier thème touche l'accessibilité et l'inclusion. Plusieurs recommandations vont en ce sens, notamment celles visant à favoriser la pleine participation des électeurs handicapés au processus électoral. Si nous avons fait d'importants progrès à ce chapitre, cela n'est pas suffisant.

Also, young Canadians should be allowed to preregister when they are 16 or 17 so that their registration activates on their eighteenth birthday. This way, more youth would be registered to vote when an election is called.

The second main theme is flexibility and effectiveness in election administration. In moving toward the forty-third general election, Elections Canada's goal is to modernize the voting service model to better align with Canadians' expectations. To do this, the voting process must be simpler, more efficient and more flexible for electors. It must also be easier for election workers to administer while maintaining key controls and safeguards to ensure the integrity of the process. A number of recommendations are made to achieve these goals.

The act should continue to outline the functions at polling places, but the activities and labour should be divided among staff according to instructions from the Chief Electoral Officer. The act should also allow for the use of computerized lists to speed up processes and permit electors to vote at any table in a given polling place. The new process would also make it easier to give candidates and parties information on who has voted. Instructions to election workers would continue to be made public ahead of the election.

From a voter's standpoint, these changes would result in faster service in a more modern and efficient environment. Also, having the flexibility to assign tasks to meet demands would improve working conditions for election workers.

The Chair: We do have your written statement. If you could wrap up, please.

Mr. Mayrand: I will just point out briefly the theme of fairness, of integrity, where I propose a number of changes regarding the compliance mechanism, as well as other changes regarding certain offences and provisions of the act.

I will simply conclude, Mr. Chair, that by most measures, the election was a success. Returning officers and their staff delivered a successful election, but they are clear areas, as described, where the current electoral framework is under severe pressure. Legislative changes are required to make sure that electors' evolving expectations continue to be met in the future.

The Chair: Thank you, sir. We'll move to questions now, beginning with our deputy chair, Senator Baker.

Senator Baker: Thank you to the witness. In trying to save time here, we have Senator Frum who has shown a great deal of interest in this subject and asked us to call this matter. We have Senator Lang here as well. I'm going to give up my time to whatever list you have accumulated to try to make sure Senator Frum and Senator Lang get on the list.

De plus, les jeunes Canadiens de 16 et 17 ans devraient pouvoir se préinscrire afin que leur inscription entre en vigueur dès leur 18^e anniversaire. Ainsi, plus de jeunes seraient inscrits lorsqu'une élection est déclenchée.

Le deuxième grand thème touche la flexibilité et l'efficacité de l'administration des élections. En vue de la 43^e élection générale, Élections Canada veut moderniser le modèle de services électoraux pour mieux répondre aux attentes des Canadiens. Le processus de vote doit être plus simple, plus efficace et plus flexible. En outre, il devrait être plus facile pour les travailleurs électoraux d'exercer leurs tâches tout en appliquant les principales mesures de contrôle et de protection de l'intégrité du processus. Un certain nombre de recommandations ont été formulées à cet égard.

Les fonctions exercées dans les lieux de scrutin devraient demeurer prescrites par la loi, mais les activités et les tâches devaient être réparties conformément aux instructions du directeur général des élections. En outre, la loi devrait autoriser l'utilisation de listes électroniques pour accélérer le processus et permettre aux électeurs de voter à n'importe quelle table. Le nouveau processus permettrait aussi de fournir plus facilement aux candidats et aux partis politiques de l'information sur ceux et celles qui ont voté. Les instructions données aux travailleurs électoraux seraient toujours rendues publiques avant l'élection.

Du point de vue de l'électeur, ces changements se traduiraient par un service plus rapide dans un environnement plus moderne et plus efficace. De plus, la capacité de répartir les tâches avec plus de flexibilité créerait de meilleures conditions de travail pour les travailleurs électoraux.

Le président : Nous avons le texte de votre déclaration préliminaire. Je vous prierais de conclure, s'il vous plaît.

M. Mayrand : J'aimerais seulement m'attarder un peu sur les thèmes de l'équité, de l'intégrité, au regard desquels je propose un certain nombre de changements touchant le mécanisme de vérification de la conformité, notamment, certaines infractions et aussi quelques dispositions de la loi.

Je terminerais, monsieur le président, en affirmant que, selon la plupart des paramètres, l'élection a été un succès. Les directeurs de scrutin et leurs employés ont permis à l'élection de se dérouler sans heurts, à certains égards, mais, comme nous l'avons décrit, le cadre électoral actuel subit d'énormes pressions. Des changements législatifs s'imposent si l'on veut s'assurer de répondre aux attentes toujours renouvelées des électeurs.

Le président : Merci, monsieur. Nous allons maintenant passer aux questions, en commençant par le sénateur Baker.

Le sénateur Baker : Je remercie les témoins. Nous essayons de gagner du temps, ici, et la sénatrice Frum, qui s'est montrée très intéressée par le sujet, nous a demandé de convoquer une séance pour en traiter. Le sénateur Lang est ici, lui aussi. Je vais leur laisser mon temps, peu importe combien de temps j'ai, selon votre liste, de façon que la sénatrice Frum et le sénateur Lang puissent poser leurs questions.

The Chair: Thank you for that, Senator Baker.

Senator Joyal: Thank you, Mr. Mayrand, for your presentation. Can you explain to us how the voucher system operated in the last election? Did you notice any major irregularities or if it needs to be revisited? As you know, in the amendments to the Canada Elections Act, it was a subject of great concern around this table. Can you inform us where we stand with that?

Mr. Mayrand: The preliminary reports indicate that about 1 per cent of the total electors, or a bit over 150,000, rely on the attestation regime that was introduced in 2014. It seems to have worked well for those. There's no indication.

That being said, I'm making a number of recommendations in my third report, seeking to bring a little more flexibility there — for example, allowing a father or mother of children to attest for the identity and address of their children. It is attesting for more than one elector living under the same roof.

There are those types of amendments being proposed for the consideration of Parliament.

Senator Joyal: In terms of irregularities like somebody trying to bring somebody who should not vote and trying to identify the person, were you in a position to conclude on the number of irregularities or report to your service that there was something there to investigate?

Mr. Mayrand: There were no cases reported with regard to the attestation proceedings.

As you know, Pricewaterhouse did an independent audit of the procedures at the polls, and they came to the conclusion that, generally, poll workers did comply with their duties and functions. They performed well. There are still issues regarding recordkeeping that need to be improved, but there was no major issue or integrity issue regarding how the voting proceeded.

Senator Joyal: Can you report to us on the changes that were included in the last legislation — the group of amendments passed by Parliament — in relation to the identification of the voters, such as the number of papers and documentation needed, new regulation and obligations? How did they perform?

Mr. Mayrand: Again, the reports indicate that for the vast majority of electors, it worked well. They were able to meet the requirements, and they were processed smoothly at the polls.

Le président : Nous vous en remercions, sénateur Baker.

Le sénateur Joyal : Merci, monsieur Mayrand, de votre exposé. Pourriez-vous nous dire comment les choses se sont déroulées avec le système des répondants, à la dernière élection? Avez-vous constaté quelques irrégularités importantes? À votre avis, faudrait-il le revoir? Comme vous le savez, lorsque les modifications de la Loi électorale du Canada ont été déposées, toutes les personnes ici présentes ont formulé de grandes préoccupations. Pourriez-vous nous dire où nous en sommes à ce chapitre?

M. Mayrand : Selon les rapports préliminaires, 1 p. 100 des électeurs, c'est-à-dire un peu plus de 150 000 personnes, se sont prévalus du programme d'attestation de l'identité par un répondant qui a été mis en œuvre en 2014. Il semble que, dans leur cas, cela a bien fonctionné. Rien n'indique le contraire.

Cela dit, dans mon troisième rapport, je formule un certain nombre de recommandations qui visent à lui donner un peu plus de souplesse, par exemple pour permettre au père ou à la mère d'un enfant d'attester de l'identité et de l'adresse de ses enfants. L'attestation pourrait ainsi viser plusieurs électeurs vivant sous le même toit.

Voilà le genre d'amendements que je soumetts à l'examen du Parlement.

Le sénateur Joyal : En ce qui concerne les irrégularités, par exemple dans le cas de personnes qui amènent au bureau de vote une personne qui ne devrait pas pouvoir voter et qui se présentent comme leur répondant, avez-vous été en mesure de connaître le nombre de ces irrégularités ou avez-vous dû les signaler à votre service de façon qu'une enquête soit lancée?

M. Mayrand : Nous n'avons reçu aucun signalement touchant la procédure d'attestation de l'identité.

Comme vous le savez, la firme Pricewaterhouse a fait une vérification indépendante des procédures aux bureaux de scrutin, et a conclu que, de manière générale, les travailleurs électoraux se sont acquittés comme il le faut de leurs devoirs et de leurs fonctions. Ils se sont bien comportés. Il reste des questions de tenue de livres à régler, mais le vote s'est déroulé sans qu'un problème important ou une question d'intégrité ne se présentent.

Le sénateur Joyal : Pourriez-vous nous dire ce qu'il en est des changements qui ont été intégrés avec le dernier projet de loi — l'ensemble des modifications adoptées par le Parlement — en ce qui concerne l'identification des électeurs, par exemple le nombre de papiers et de documents qu'ils doivent présenter, les nouvelles dispositions réglementaires et les obligations? Comment s'en sont-ils tirés?

M. Mayrand : Encore une fois, les rapports indiquent que, pour la grande majorité des électeurs, tout a bien fonctionné. Ils ont pu respecter les exigences, et leur cas a été traité en souplesse, aux bureaux de scrutin.

In a few cases, again, there is anecdotal evidence as well as results from a Statistics Canada labour survey that suggest around 170,000 people did not vote because they could not meet the ID requirement, particularly the address. Out of those 170,000, 40,000 showed up at the polls and were turned away.

Senator Joyal: In comparison with previous elections, is that a number that is in the same bracket or is it outstanding in terms of numbers?

Mr. Mayrand: It looks like the same bracket, yes.

Senator Joyal: It's roughly comparable to previous elections?

Mr. Mayrand: Yes. For some electors — a small number — proof of address remains an issue.

Senator Lang: Colleagues, I'd like to turn our attention to the question of registered third parties and their involvement in elections. First of all, before I go directly there, I just want the confirmation for the record here: Can you confirm that registered political parties are not allowed to accept money from foreign donors over the course of an election?

Mr. Mayrand: You have to be a citizen to provide a contribution.

Senator Lang: A Canadian citizen?

Mr. Mayrand: Yes.

Senator Lang: That leads me to my second question. We have now seen where third parties can do much more than political parties, such as raising money from foreign interests in the United States and elsewhere to influence public policy and elections in Canada. This past election, in fact, registered third parties, like the Dogwood Initiative and Leadnow, have publicly admitted that they received foreign monies, run campaigns and even published push polls under the interpretation of the act, the way I understand it. All they can't do, the way it has been described to me, is advertise over a set amount during the writ.

Can you tell me, Mr. Mayrand, was it the intention of the act as interpreted by the Supreme Court to allow third parties to actively campaign prior to and during elections?

Mr. Mayrand: During an election, within certain limits — I think within spending caps. The third parties, provided they register, if they spend more than \$500, they are allowed to do political advertising during the campaign. That's specifically provided for in the legislation.

Il reste que des cas isolés se sont présentés; de plus, selon une enquête sur le travail réalisée par Statistique Canada, 170 000 personnes environ n'ont pas pu voter parce qu'elles ne pouvaient pas s'identifier correctement; ces renseignements concernaient en particulier leur adresse. Sur ces 170 000 personnes, quelque 40 000 s'étaient présentées à un bureau de scrutin et ont dû rebrousser chemin.

Le sénateur Joyal : Est-ce que ce nombre correspond à ce qui a été observé pendant l'élection précédente ou est-ce qu'il est anormal?

M. Mayrand : C'est à peu près le même nombre.

Le sénateur Joyal : C'est comparable en gros aux élections précédentes?

M. Mayrand : Oui. Certains électeurs — un petit nombre — ont toujours de la difficulté à donner une preuve d'adresse.

Le sénateur Lang : Chers collègues, j'aimerais que nous nous attachions à la question des tiers enregistrés et au rôle qu'ils jouent dans une élection. Pour commencer, avant d'aborder directement le sujet, j'aimerais confirmer, pour le compte rendu : pouvez-vous confirmer que les partis politiques enregistrés ne peuvent pas accepter l'argent de donateurs étrangers pendant une élection?

M. Mayrand : Vous devez être un citoyen pour faire un don.

Le sénateur Lang : Un citoyen canadien?

M. Mayrand : Oui.

Le sénateur Lang : Cela m'amène à ma deuxième question. Nous avons vu, maintenant, que des tiers partis peuvent faire beaucoup plus que des partis politiques, puisqu'ils peuvent par exemple recueillir de l'argent d'intérêts étrangers, aux États-Unis et ailleurs, dans le but d'influencer les politiques publiques et le déroulement des élections au Canada. Dans le cadre de la dernière élection, en fait, des tiers enregistrés, je pense à Dogwood Initiative et au parti À l'action, ont publiquement admis avoir reçu de l'argent de l'étranger, avoir organisé des campagnes de financement et même publié des sondages tendancieux sans aller à l'encontre de l'interprétation de la loi, si j'ai bien compris. La seule chose qu'ils ne peuvent pas faire, si la description qu'on m'a donnée était correcte, c'est de faire de la publicité pour un montant qui dépasse le montant fixé pendant la période précisée dans le bref.

Pourriez-vous me dire, monsieur Mayrand, si l'intention de la loi, selon l'interprétation de la Cour suprême, est de permettre aux tiers de mener une campagne active avant et pendant des élections?

M. Mayrand : Pendant une élection, en respectant certaines limites, qui ont trait, je crois, aux dépenses. Les tiers, dans la mesure où ce sont des tiers enregistrés, s'ils dépensent plus de 500 \$, sont autorisés à faire de la publicité partisane pendant une campagne électorale. C'est prévu explicitement, dans la loi.

Senator Lang: Just following up on that, if I could, what you just told us is that a registered third party, during the course of a political campaign, except for a restricted area, can accept foreign money to help run and be involved in a campaign. Is that correct?

Mr. Mayrand: They can, yes.

Senator Lang: It has also come to my attention that there are a number of these third party registered organizations that have been, it would appear, willfully circumventing the Canada Elections Act or acting as a party to circumvent the act.

Can you tell us how many complaints you've received from Canadians up to now? Have you received complaints from Canadians across the country or from major political parties related to third party groups or third party advertising? If so, how many are you actually investigating?

Mr. Mayrand: Most of those complaints would have been directed to the Commissioner of Canada Elections, who is tasked with ensuring compliance with those provisions. I would not be aware of the type of complaints the commissioner has received on this matter.

Senator Lang: So this type of activity wouldn't be discussed with you in any manner? It seems kind of strange it wouldn't be.

Mr. Mayrand: No. With the separation of the offices, we can no longer have those types of discussions, so I'm not aware of what type of feedback, comments or complaints the commissioner would have received on this matter.

Senator Lang: Mr. Chairman, I'd like to speak very briefly and then I'll go to second round. What I don't quite understand is why you wouldn't be aware of this type of thing occurring. When I read your report, you talk about investigations, various aspects of the Canada Elections Act and contraventions of the act.

Mr. Mayrand: These were the files that were referred to my office during the election. They were matters that were brought to my attention mostly by Canadians during the election that made allegations that could potentially be an offence. In that case, I can refer the matter to the commissioner, but I have no sense how he will handle those files. He will handle them according to his own protocols. I'm not aware of complaints directly addressed to the commissioner.

Senator Lang: When are you made aware of complaints addressed to the commissioner?

Mr. Mayrand: Only if Canadians bring something to my attention and if it actually raises the matter of a potential offence regarding the act, then I will refer it to the commissioner. It's not a two-way communications process.

Senator Lang: So, for the record, you have no knowledge of the questions I just asked?

Mr. Mayrand: Not with respect to the commissioner.

Le sénateur Lang : Je vais poursuivre sur le sujet, si vous me le permettez; vous venez de nous dire qu'un tiers enregistré peut, pendant une campagne électorale, sauf à certains égards, accepter de l'argent étranger qui servira au bon fonctionnement de la campagne. Est-ce exact?

M. Mayrand : Ils en ont le droit, oui.

Le sénateur Lang : J'ai entendu dire qu'un certain nombre d'organisations que l'on appelle des tiers enregistrés auraient semble-t-il volontairement contrevenu à la Loi électorale du Canada ou qu'elles jouent un rôle pour contourner cette loi.

Pourriez-vous nous dire combien de plaintes les Canadiens vous ont envoyées jusqu'ici? Avez-vous reçu des plaintes de Canadiens de partout au Canada ou d'un grand parti politique quelconque liées à ces tiers et à la publicité faite par ces tiers? Le cas échéant, combien d'enquêtes sont actuellement en cours?

M. Mayrand : La plupart de ces plaintes auraient été adressées au commissaire aux élections fédérales; c'est lui qui a pour rôle de s'assurer de la conformité avec ces dispositions. Je ne saurais dire quelles sortes de plaintes le commissaire a reçues à ce sujet.

Le sénateur Lang : Donc, vous n'auriez pas à discuter de ce type d'activité à quelque titre que ce soit? Il me semble étrange que vous n'avez pas à en discuter.

M. Mayrand : Non. Étant donné la séparation des rôles, nous ne pouvons plus discuter de ces choses-là et je n'ai pas connaissance des commentaires ou des plaintes que le commissaire aurait pu recevoir à ce sujet.

Le sénateur Lang : Monsieur le président, j'aimerais dire quelque chose très rapidement, après quoi j'attendrai le second tour. J'ai de la difficulté à comprendre pourquoi vous ne seriez pas au courant de ces choses-là. J'ai lu votre rapport, et vous parlez d'enquêtes, de divers aspects de la loi électorale et des cas d'infraction à cette loi.

M. Mayrand : Je parle dans ce rapport des dossiers qui ont été renvoyés à mon bureau pendant l'élection. Ils concernent des questions qui ont été portées à mon attention pendant l'élection par des particuliers, principalement, selon lesquels certaines choses pouvaient constituer une infraction. Si c'est le cas, je puis renvoyer le dossier au commissaire, mais je n'ai aucune idée de la façon dont il traitera ces dossiers. Il les traitera conformément à ses propres protocoles. Je ne sais rien des plaintes qui sont directement adressées au commissaire.

Le sénateur Lang : À quel moment êtes-vous mis au courant des plaintes qui lui sont adressées?

M. Mayrand : Dans le cas seulement où des Canadiens attirent mon attention sur un cas particulier et que ce cas pourrait constituer une infraction à la loi; dans un tel cas, je vais renvoyer la plainte au commissaire. Mais l'inverse n'est pas vrai.

Le sénateur Lang : Donc, pour le compte rendu, vous ne pouvez pas répondre aux questions que je viens de poser?

M. Mayrand : Pas en ce qui concerne le commissaire.

Senator Lang: I'll go on second round.

Senator Jaffer: Thank you for the work you do on our behalf.

I have two questions. First, there were a lot of issues around the niqab and head coverings. You must have set up a process, as happens in other countries, where people are identified before they vote. Can you tell us what process you set up?

Let me clarify. If I understand, somebody comes and says, "This is my ID," but you can't see, you obviously don't accept that. There must be a side room or something. How do you handle it?

Mr. Mayrand: The process right now is that the individual must take an oath as to their identity and their qualification to vote. They still must provide documentary evidence of their identity and address, but again, there's no requirement to show a photograph.

Senator Jaffer: My second question follows what Senator Joyal was saying. I heard you say that 40,000 people who came to vote were turned away. That's spread across the country. I get that.

In my younger days, as a student or a younger person, we used to take homeless people to vote. How do you deal with that now? Can they not vote? What happens?

Mr. Mayrand: They need to establish their identity and their address. For the purposes of their address, it would be the last place they had lodging, or a meal if they don't have lodgings anywhere. That would be established by an attestation letter of the administrator of the refuge.

In addition to that, they will have to provide another piece of documentation establishing their identity. We accept prescription bottles if they have medication, or other types of documents they may have. Again, there is a list of 44 pieces of documentation that are acceptable.

Senator Jaffer: We were studying the bill about the identity, and there was these 44 identification pieces. I can only talk about Vancouver, but often people have no ID and then could not vote. They could bring a note from the person where they had their last meal, indicating that they were there, but they still need another piece of identification.

Mr. Mayrand: They still need another document, yes, because the attestation establishes, yes, their name and address, but the legislation requires another document to confirm their identity.

Le sénateur Lang : J'attendrai le second tour.

La sénatrice Jaffer : Merci de tout le travail que vous faites pour notre compte.

J'ai deux questions. Premièrement, la question du niqab et des gens qui se couvrent la tête. Vous avez certainement établi un processus, comme cela se fait dans d'autres pays, qui vous permet d'identifier les gens avant le vote. Pourriez-vous nous expliquer ce processus?

Je vais préciser. Si j'ai bien compris, quand quelqu'un se présente en disant : « Voici mes pièces d'identité », mais que vous ne pouvez pas voir son visage, vous devez évidemment refuser la personne. Il devrait y avoir une pièce en retrait, quelque chose. Comment faites-vous?

M. Mayrand : Pour le moment, le processus veut que cette personne prête serment quant à son identité et à sa qualité d'électeur. Elle doit quand même produire des documents prouvant son identité et son adresse, mais, encore une fois, elle n'est pas obligée de présenter une photographie.

La sénatrice Jaffer : Ma deuxième question revient sur ce que le sénateur Joyal disait. Vous avez dit que 40 000 personnes qui s'étaient présentées pour voter ont été refusées. Cela vaut pour l'ensemble du pays. Je l'ai compris.

Quand j'étais plus jeune, quand j'étudiais, j'amenais avec d'autres jeunes des gens sans abri voter. Comment faites-vous si la situation se présente aujourd'hui? Ces gens vont-ils voter? Qu'est-ce qui se passe?

M. Mayrand : Ces personnes doivent établir leur identité et leur adresse. Quant à l'adresse, il pourrait s'agir du dernier endroit où elles ont été hébergées ou où elles ont pris un repas, si elles n'ont pas de toit. Il leur faudrait à ce moment-là présenter une lettre d'attestation de la direction du refuge.

De plus, elles devraient produire un autre document établissant leur identité. Nous acceptons les bouteilles de médicaments, si elles ont reçu une ordonnance, ou tout autre type de document qu'elles pourraient avoir. Encore une fois, il existe une liste de 44 documents qui sont acceptables.

La sénatrice Jaffer : Nous étudions un projet de loi qui porte sur l'identité, et il y a 44 documents d'identification. Je ne peux parler que pour Vancouver, mais il y arrive souvent que les gens n'ont pas de pièces d'identité et qu'ils ne peuvent pas voter. Ils peuvent bien sûr apporter une note de la personne responsable, là où ils ont eu leur dernier repas, pour certifier qu'ils y étaient, mais ils auraient quand même besoin d'un autre document d'identification.

M. Mayrand : Ils auraient toujours besoin d'un autre document, oui, car l'attestation a beau établir leur nom et leur adresse, la loi exige qu'ils présentent un autre document pour confirmer leur identité.

Senator Jaffer: I will ask a general question. Of those you did talk about parents living in homes and generally, did you identify any particular group in the 40,000? Who are the 40,000? How does one get a handle on that?

Mr. Mayrand: I must say I don't know. We know from experience and by anecdotes that these people are often younger. I think some data suggests that out of the 40,000, maybe up to 20 per cent were young people.

We know that on First Peoples reserves, it is an issue. I also mentioned in the past that for some seniors it's becoming problematic to produce the documents needed.

Senator Frum: Mr. Mayrand, thank you for being here today. This morning in the *Hill Times* you are quoted as saying that Canadians would be shocked by Canadian's out-of-date referendum spending law. You state that the yea and nay camps of the referendum would have no limit to contributions, meaning that corporations would be able to fund one side or another depending on their interests.

That makes me wonder if you don't believe that Canadians would be shocked to know that registered third parties are allowed unlimited spending during election periods for activities that are not defined by Elections Canada as advertising.

Mr. Mayrand: Advertising is defined by the legislation, not by Elections Canada. It's prescribed by the legislation, and my responsibility is to administer the legislation as it is, and I think these things are known publicly.

Senator Frum: In the case of referendums, you think it is shocking that there is unlimited spending.

Mr. Mayrand: Yes, because people are not attuned to a referendum, which happened some time ago, way before the political financing regime was established as we know it today.

Senator Frum: My question is, why is it a concern of yours that referendum spending should be unlimited? It's a concern of mine too, by the way. Do you have a concern that in the case of third parties during writ periods, they have the exact same latitude, minus advertising, that a corporation would have during a referendum?

Mr. Mayrand: The Elections Act is reviewed periodically; it was reviewed in 2014. Parliament did not find it appropriate to amend these rules regarding third parties.

La sénatrice Jaffer : Je vais poser une question d'ordre général. Ceux qui, parmi vous, ont parlé des parents vivant en foyer pourraient-ils dire si les 40 000 personnes en question représentent un groupe particulier? Qui sont ces 40 000 personnes? Comment peut-on le savoir?

M. Mayrand : Je l'ignore, je dois l'avouer. Nous savons par expérience et de façon anecdotique que ces gens sont souvent de jeunes gens. Je crois qu'il y a des données selon lesquelles sur ces 40 000 personnes, environ 20 p. 100 étaient des jeunes.

Nous savons que c'est un problème pour les réserves des Premières Nations. J'ai également dit dans le passé que, pour certaines personnes âgées, il devient problématique de présenter les documents nécessaires.

La sénatrice Frum : Monsieur Mayrand, merci d'être venu ici aujourd'hui. Ce matin, le *Hill Times* vous a cité; vous disiez que les Canadiens seraient surpris de constater à quel point les lois sur les dépenses de référendum étaient désuètes. Vous dites qu'il n'y aurait aucune limite aux contributions pour les camps du oui et du non, dans un référendum, ce qui veut dire que les sociétés pourraient financer l'un ou l'autre camp, en fonction de leurs intérêts.

Je demande donc si vous ne croyez pas que les Canadiens seraient surpris d'apprendre que des tiers enregistrés pourraient dépenser sans limite, pendant une campagne électorale, pour des activités qui ne constituent pas de la publicité, selon la définition d'Élections Canada.

M. Mayrand : La loi définit la publicité, ce n'est pas Élections Canada qui le fait. C'est la loi qui le prescrit, et ma responsabilité consiste à administrer la loi telle qu'elle est formulée; je crois que le public est au courant de ces choses.

La sénatrice Frum : Dans le cas des référendums, vous dites que le fait que les dépenses soient illimitées est surprenant.

M. Mayrand : Oui, parce que les gens ne sont pas très au fait des référendums, qui se sont déroulés il y a longtemps, bien avant que le régime de financement des partis politiques, dans sa forme actuelle, ait été établi.

La sénatrice Frum : Ma question est la suivante : pourquoi le fait que les limites des dépenses dans le cas des référendums soient illimitées vous préoccupe-t-il? Cela me préoccupe aussi, en passant. Est-ce que vous êtes préoccupé du fait que les tiers, pendant une période électorale, aient la même marge de manœuvre, exception faite de la publicité, qu'une société pourrait avoir pendant un référendum?

M. Mayrand : La Loi électorale fait périodiquement l'objet d'un examen; le dernier examen a eu lieu en 2014. Le Parlement n'a pas jugé pertinent de modifier les règles concernant les tiers partis.

My point about the Referendum Act is that Parliament has not looked at it since 1992, and maybe, when we take a bit of dust off it, we would find it significantly out of sync with the evolution of the Elections Act. That was my message there.

Senator Frum: I'm just asking about why third parties during an election are different than that.

However, you are right. In section 319 of the Canada Elections Act, there is a definition of advertising. It says:

. . . the transmission to the public by any means during an election period of an advertising message that promotes or opposes a registered party or the election of a candidate, including one that takes a position on an issue with which a registered party or candidate is associated.

That's the definition of advertising. Funds that are spent on advertising during elections by third parties fall under that category, and those funds must be reported to Elections Canada.

In trying to understand how Elections Canada defines advertising, I have here a report from Leadnow, a registered third party, entitled *Defeating Harper: Reflections on the Vote Together campaign*. In this report they say they raised over \$100,000 to conduct polls, polls they say were the most comprehensive local polling ever done. How did they raise that \$100,000 for polls? They advertised for money. Here is a copy of an ad that they ran explaining that it cost them \$2,200 per poll and inviting people to contribute to this. That's an ad that asked for donations. Once they got the donations, they produced, they say, 75,000 of these flyers. These flyers — here is an example of one — specifically invite the flyer recipients to vote for the Liberal candidate and to vote against the Harper Conservatives.

Given that this is a flier, it transmits a message to the public during an election period; it promotes a registered candidate, Mr. Maloney; and it opposes a registered party. Is the cost of the production of this flier, including the poll behind it, an advertising cost?

Mr. Mayrand: The production and distribution of the flier, the costs associated with that, if it's done during the election, would be electoral advertising. Again, I haven't seen the document here. This is the first time I have heard of this. But again, if it actually opposes or supports a candidate or a party, as you read, it looks like it would be electoral advertising —

Senator Frum: Right.

Mr. Mayrand: — which is allowed within certain limits.

Senator Frum: Just so I'm clear — this is the other side of the flier — this flier promotes, explains —

Ce que je veux dire, au sujet de la loi référendaire, c'est que le Parlement n'en a pas fait l'examen depuis 1992 et que, si nous la dépoussiérons un petit peu, nous la trouverions passablement désynchronisée par rapport à la façon dont la Loi électorale a évolué. Voilà ce que je voulais dire.

La sénatrice Frum : Je voulais tout simplement savoir pourquoi c'est différent pour les tiers partis, pendant une élection.

Vous avez toutefois raison. L'article 319 de la Loi électorale du Canada fournit une définition de la publicité. La voici :

Diffusion, sur un support quelconque au cours de la période électorale, d'un message publicitaire favorisant ou contrecarrant un parti enregistré ou l'élection d'un candidat, notamment par une prise de position sur une question à laquelle est associé un parti enregistré ou un candidat.

Voilà la définition de la publicité. Les fonds que des tiers dépensent en publicité, pendant une élection, entrent dans cette catégorie, et les dépenses doivent être déclarées à Élections Canada.

J'ai essayé de comprendre comment Élections Canada définissait la publicité, et j'ai ici un rapport d'un parti enregistré nommé À l'action, un rapport intitulé *Defeating Harper : Reflections on the Vote Together campaign*. Dans ce rapport, le parti affirme avoir recueilli plus de 100 000 \$ pour effectuer des sondages, disant que ces sondages étaient les sondages locaux les plus complets jamais réalisés. Comment ce parti a-t-il pu recueillir 100 000 \$ pour effectuer des sondages? Il a fait de la publicité pour recueillir ces sommes. Voici une copie d'une publicité que le parti en question a fait paraître, disant qu'il lui en coûtait 2 200 \$ par sondage et invitant les gens à verser une contribution pour que ces sondages se fassent. C'est donc une publicité visant à demander des dons. Grâce à ces dons, le parti a pu faire imprimer disons 75 000 dépliantes comme celui-ci. Ces dépliantes — voici un exemple — invitaient spécifiquement les gens à voter pour le candidat du Parti libéral, contre les conservateurs de Harper.

Ce dépliant, donc, transmet au public un message, pendant une période électorale; il fait la promotion d'un candidat inscrit, M. Maloney; il s'oppose à un parti enregistré. Est-ce que le coût de production de ce dépliant, et du sondage qui l'a précédé, constituent une dépense de publicité?

M. Mayrand : La production et la distribution de ce dépliant, les coûts que cela suppose... si les dépenses sont faites pendant une élection, elles constitueraient de la publicité électorale. Encore une fois, je n'ai pas vu ce document. C'est la première fois que j'en entends parler. Mais, je le répète, si le document vise réellement à s'opposer à un candidat ou à un parti, ou à le soutenir, comme vous le dites, il me semble que ce serait de la publicité électorale...

La sénatrice Frum : En effet.

M. Mayrand : ... qui est autorisée jusqu'à un certain plafond.

La sénatrice Frum : Je veux être certaine — voici l'autre côté du dépliant —, ce dépliant fait la promotion, explique...

Mr. Mayrand: I can't see it from here, senator.

Senator Frum: That's fine. I'm just showing an example. There was a poll taken. The point of this campaign was to strategically target voting. The choice of the candidate to vote for was done through a poll, and then this flier was produced to promote the results of that poll and inform Canadians how they should vote if they wanted to defeat the Harper Conservatives. The cost of that poll to produce this flier, do you think that the cost of that poll is part of the cost of the advertising of this flier?

Mr. Mayrand: I would need to have more facts. In fact, I would suggest that if you believe it's the case, the best course of action would be to bring it to the attention of the commissioner. I'm not aware of all the facts. I can't provide a ruling in an appearance on a specific case for which I haven't had the chance to review all the facts and circumstances.

Again, the general rule is that advertising, as defined by the act, the cost of this advertising, the production cost and the distribution costs, are counted against the spending limit that third parties can incur during an election.

[Translation]

Senator Dagenais: Mr. Mayrand, in chapter two of your report, which contains recommendations resulting from the forty-second election, you indicated that the act seeks to level the playing field among competitors for public office. You recommended that the third party regime be changed and be made consistent with the candidate and party regimes. Can you elaborate on this recommendation?

Mr. Mayrand: The act contains a deficiency that ensures the expenses incurred are applicable in the leadership campaign and in the case of third parties. The expenses incurred before the election, even if the products are used during the election, are not considered in the calculation. Only the expenses incurred during the election are considered in the calculation, which is different for the parties and candidates. I think this amendment should be made to the act to ensure that the third parties are treated the same way and that the parties and candidates are not placed at a disadvantage.

Senator Dagenais: At this time, a political party must disclose all its expenses, including the purchase of pens and pencils, any work involving websites, and travel costs. In the recent elections, third parties clearly behaved more like political parties in some ways, in particular when they went from door to door and made telephone calls. To ensure fairness, do you think the third parties should also be required to disclose their expenses?

M. Mayrand : Je ne vois rien d'ici, madame la sénatrice.

La sénatrice Frum : Pas de problème. Je ne donne qu'un exemple. Un sondage a été réalisé. Cette activité avait pour but de cibler stratégiquement les électeurs. Le choix du candidat pour lequel ils devaient voter a été établi grâce à un sondage, puis, le dépliant a été produit pour faire connaître les résultats du sondage et informer les Canadiens du candidat pour lequel ils devaient voter s'ils voulaient défaire les conservateurs de Harper. Le coût du sondage qui a permis de faire ce dépliant, pensez-vous qu'il s'agit en tout ou en partie de dépenses de publicité, pour faire ce dépliant?

M. Mayrand : J'aurais besoin de davantage d'information. En fait, je vous suggère, si vous croyez que c'est le cas, de porter l'affaire à l'attention du commissaire; c'est la meilleure chose à faire. Je ne connais pas tous les faits. Je ne peux pas me prononcer s'il s'agit d'un cas précis pour lequel je n'ai pas eu l'occasion d'examiner tous les faits et toutes les circonstances.

Encore une fois, de manière générale, la publicité, selon la définition de la loi, les dépenses de publicité, les coûts de production et de distribution, sont comptabilisés dans les limites de dépenses auxquelles ont droit les tiers enregistrés pendant une élection.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Monsieur Mayrand, dans le chapitre 2 de votre rapport, qui contient des recommandations issues de la 42^e élection, vous indiquez que la loi vise l'équité entre les compétiteurs aux postes publics. Vous recommandez que le régime des tiers soit modifié pour être conforme au régime des candidats et des partis. Pouvez-vous nous expliquer plus en détail cette recommandation?

M. Mayrand : La loi comporte une lacune qui fait en sorte que les dépenses encourues sont applicables dans la course à la direction et dans le cas des tiers. Les dépenses encourues avant l'élection, même si les produits sont utilisés pendant l'élection, ne sont pas comptabilisées. Ce sont uniquement les dépenses encourues pendant l'élection qui sont comptabilisées, ce qui est différent pour les partis et les candidats. Selon moi, c'est la modification qui devrait être apportée à la loi pour veiller à ce que les tiers soient traités de la même façon et à ce que les partis et les candidats ne soient pas désavantagés.

Le sénateur Dagenais : À l'heure actuelle, un parti politique doit divulguer toutes ses dépenses, y compris l'achat de stylos et de crayons, le travail lié aux sites web et les déplacements. Lors des dernières élections, il est clair que les tiers se comportaient davantage, à certains égards, comme des partis politiques, notamment lorsqu'ils faisaient du porte-à-porte et des appels téléphoniques. Lorsque vous parlez d'assurer l'équité, croyez-vous que les tiers devraient également être tenus de divulguer leurs dépenses?

Mr. Mayrand: They could be required to do so. The parliamentarians should make the decision, because the issue is a matter of public policy. When the third party regime was implemented, I suppose the parliamentarians decided it wasn't necessary. Perhaps this public policy should be reviewed in 2019.

Senator Dagenais: You're saying they could do so?

Mr. Mayrand: Parliament could certainly focus on these issues.

Senator Dagenais: Are there restrictions that prevent a third party from receiving money by means of a government subsidy and using it, for example, during the election period?

Mr. Mayrand: Not in the Canada Elections Act. They're free to use their funds up to the limits set out in the act.

Senator Dagenais: Is there an oversight mechanism?

Mr. Mayrand: A mechanism is in place for the candidates and parties. The financial reports are posted on the Elections Canada website. They're reviewed and processed like all the other financial reports of political entities.

Senator Dagenais: So nothing prevents a third party from using government subsidies to oppose or support a candidate. Is that correct?

Mr. Mayrand: There are no restrictions in that regard. Third parties are not subject to the contribution regime that applies to the candidates and political parties.

[English]

Senator Batters: Thank you for being here, Mr. Mayrand. When you appeared before this committee on April 8, 2014, you referred to certain aspects of the Fair Elections Act as "deeply concerning." The first of those that you discussed was doing away with voter information card as a source of identification. Given the numbers that you raised in response to Senator Joyal's question today, I wanted to remind you of an area of questioning I raised with you in April 2014. I said:

Another aspect that you dealt with at the House of Commons PROC committee was your preference for the use of voter information cards. But you also indicated to that committee that there was up to a 10 per cent error rate on those cards. I personally have experienced that. Several years after my husband and I moved into our current home, we received five different voter identification cards in the mail. I believe there was one for him, one for me, one for me with my maiden name, and one for each of the previous owners of the house who hadn't lived there for several years. That is one example.

M. Mayrand : Ils pourraient y être tenus. La décision revient aux parlementaires, puisqu'il s'agit d'une question de politique publique. À l'époque où le régime des tiers a été mis en place, j'imagine que les parlementaires avaient jugé que ce n'était pas nécessaire. Peut-être qu'il y aurait lieu de revoir cette politique publique en 2019.

Le sénateur Dagenais : Vous dites qu'ils pourraient le faire?

M. Mayrand : Le Parlement pourrait certainement se pencher sur ces questions.

Le sénateur Dagenais : Y a-t-il des restrictions qui empêchent un tiers de recevoir de l'argent d'une subvention gouvernementale et de l'utiliser, entre autres, pendant la période électorale?

M. Mayrand : Pas dans la loi électorale. Ils sont libres d'utiliser leurs fonds, jusqu'à concurrence des plafonds prévus par la loi.

Le sénateur Dagenais : Y a-t-il un mécanisme de surveillance à cet effet?

M. Mayrand : Il y a un mécanisme en place pour les candidats et les partis. Les rapports financiers sont rendus publics sur le site web d'Élections Canada. Ils sont révisés et traités comme tous les autres rapports financiers des entités politiques.

Le sénateur Dagenais : Alors, rien n'empêche un tiers d'utiliser des subventions gouvernementales pour s'opposer à un candidat ou pour le soutenir. Ai-je bien compris?

M. Mayrand : Il n'y a pas de restrictions à cet égard. Ils ne sont pas assujettis au régime de contributions qui est applicable aux candidats et aux partis politiques.

[Traduction]

La sénatrice Batters : Merci d'être venu, monsieur Mayrand. Lorsque vous avez comparu devant notre comité, le 8 avril 2014, vous avez dit que certains aspects de la Loi sur l'intégrité des élections étaient « très préoccupants ». Le premier aspect dont vous avez discuté concernait le fait que la carte d'information de l'électeur ne pourrait plus servir de document d'identification. Étant donné les chiffres que vous avez fournis en réponse à la question du sénateur Joyal, aujourd'hui, j'aimerais vous rappeler les questions que je vous avais posées en avril 2014. Voici :

Vous avez abordé un autre aspect devant le comité PROC de la Chambre des communes qui était votre préférence pour l'utilisation de la carte d'information de l'électeur. Mais vous avez également mentionné à ce comité que ces cartes contenaient environ 10 p. 100 d'erreurs. J'en ai personnellement fait l'expérience. Il y a quelques années, après que mon mari et moi ayons déménagé dans notre maison actuelle, nous avons reçu cinq cartes d'information de l'électeur différentes par la poste. Je crois qu'il y en avait une pour lui, une pour moi, une pour moi sous mon nom de jeune fille, et une pour chacun des propriétaires précédents de la maison qui n'y vivaient plus depuis des années. Voilà un exemple.

I am just asking for your confirmation. You testified before PROC that there are 23 million voters in Canada. Up to a 10 per cent error rate would be 2.3 million errors on voter information cards.

Mr. Mayrand: I think I testified also that after revisions and targeted revision, that rate of accuracy goes to 93 per cent; you are right, it is still 7 per cent.

Senator Batters: Out of millions of people, yes.

Mr. Mayrand, my experience in assisting a candidate in polling locations all across Regina on election day 2015 was that the people well-informed about the new identification requirements, and I commend your office for that.

Regarding the new identification requirements, people knew what was required, they came to the polls ready to vote, with their ID, and I didn't see any problems in that regard all across Regina, all day long. Why persist, then, Mr. Mayrand, with the recommendation — you didn't bring it up today but it's in the report — to try to have inaccurate voter registration cards used for voter identification?

Mr. Mayrand: There are two elements I would like to point out. First, my recommendation is that the voter information card would be used with another piece of identification. I never recommended that it be used alone.

The other point is that, again, I believe it would be a useful way for those electors who are disenfranchised to be able to establish their address.

Senator Batters: In the 2015 election, paragraph 2 of page 1 of your report — and you also referred to it in your opening comments today. You referred to the 2015 election having the:

... highest voter turnout in more than 20 years. Early indications point to increased voting among groups who typically vote less than the general population, such as Aboriginal people and young Canadians. Across all communications channels, Canadians increased their engagement with Elections Canada significantly over the last election.

The 2015 election did have a 68.3 per cent turnout, significantly higher than the 61.1 per cent turnout in 2011. Would it not be fair to say that your primary concern in wanting to retain voter information cards as a source of ID was the potential impact to decrease voter turnout? Given the major increase of voter turnout in 2015, would we not say in response to Chicken Little that the sky didn't fall? In fact, we had a positive

Je vous demande une simple confirmation. Vous avez témoigné devant le comité PROC qu'il y avait 23 millions d'électeurs au Canada. Un taux d'erreur pouvant aller jusqu'à 10 p. 100 représenterait 2,3 millions d'erreurs dans les cartes d'information de l'électeur.

M. Mayrand : Je crois avoir déclaré qu'après avoir procédé à des révisions et à une révision ciblée, le taux d'exactitude était passé à 93 p. 100; vous avez raison, cela représente encore 7 p. 100.

La sénatrice Batters : Sur des millions de personnes, oui.

Monsieur Mayrand, j'ai donné un coup de main dans les bureaux de scrutin de toute la région de Regina, le jour des élections, en 2015, et selon mon expérience, les gens étaient bien informés quant aux nouvelles exigences en matière d'identification; je félicite votre bureau pour cela.

Concernant les nouvelles exigences en matière d'identification, les gens savaient ce dont ils avaient besoin, ils se sont présentés aux bureaux prêts à voter, avec leurs pièces d'identité, et, de toute la journée, dans tout Regina, je n'ai constaté aucun problème à cet égard. Pourquoi alors, monsieur Mayrand, persistez-vous à recommander — vous n'en avez pas parlé aujourd'hui, mais cela figure dans le rapport — que des cartes d'information inexactes servent pour identifier les électeurs?

M. Mayrand : J'aimerais souligner deux éléments. Premièrement, ma recommandation était que la carte d'information de l'électeur soit utilisée avec un autre document d'identification. Je n'ai jamais recommandé qu'elle serve toute seule.

L'autre aspect, c'est que, encore une fois, je crois, qu'il serait utile pour les électeurs qui ont été privés de leur droit de vote, de prouver leur adresse.

La sénatrice Batters : Pendant les élections de 2015, au paragraphe 2 de la page 1 de votre rapport — vous en avez également parlé dans votre déclaration préliminaire, aujourd'hui —, vous dites que :

[...] le taux de participation [a grimpé] à son plus haut niveau depuis une vingtaine d'années. Selon les premières données, la participation aurait augmenté parmi les groupes d'électeurs qui votent habituellement en moins grand nombre que l'électorat général, comme les Autochtones et les jeunes. Par ailleurs, tous moyens confondus, les Canadiens ont multiplié le nombre de leurs communications avec Élections Canada pendant la dernière élection.

Aux élections de 2015, en effet, la participation a atteint 68,3 p. 100, ce qui est beaucoup plus que le taux de participation de 61,1 p. 100 enregistré en 2011. Ne serait-il pas juste de dire que votre principale préoccupation, pour conserver la carte d'information de l'électeur à titre de pièce d'identité, c'était la possibilité d'une diminution importante de la participation des électeurs? Étant donné la forte participation des électeurs en 2015,

result in 2015.

Mr. Mayrand: I'm sorry. I may have been misspeaking or misunderstood. My concern is not about that at all. My concern is that some people in this country who have the right to vote cannot meet the standard established by Parliament. I'm bringing it to the attention of parliamentarians.

I mentioned earlier — and if you look through the report, you will find it — 172,000 people who could not vote because of the ID requirement. I'm saying a solution — maybe not the only one, unless the government comes out and provides an ID piece for every Canadian citizen. I am waiting for that. I'm suggesting the voter information card could be helpful to those electors who could not vote because of a lack of documentation to establish their address. That's all I'm saying.

Senator Batters: Right, but I was just pointing to the remarks you made in the forward of your report about voting among those often disenfranchised groups, like Aboriginal people and young Canadians, and you thought student and senior voting was up, and you were happy to see that. Didn't it turn out that people prepared themselves? They took their act of voting seriously and prepared themselves well? Why wouldn't we instead look forward to trying to and inform them better next time?

Mr. Mayrand: Some people don't have the documentation necessary. That's my point.

Senator Plett: Senator Batters actually asked my question, but I still want to follow up on it a bit. Senator Batters has talked about it and you have said it: The forty-second general election had the highest voter turnout in a decade. You are saying that you have simply raised some concerns that not everybody can vote. You talked about First Nations because their status card does not include address information and students moving frequently without documents to prove their address. My question is not whether the system is perfect. My question, sir, is do you feel that First Nations and students were disenfranchised after the changes resulting from the Fair Elections Act were put in place?

Mr. Mayrand: I would not generalize. All I have been saying all along is that for some Canadians who are entitled to vote — they have the franchise — it is impossible for them to meet the two requirements in the absence of the state providing identification documents. And it's true that if you look through our list of pieces of ID, we have very few government pieces. Most of them are issued by all sorts of institutions.

Senator Plett: When is the last time we had a 68 per cent voter turnout?

ne pourrions-nous pas dire, contrairement à ce que craignent les Gaulois, que le ciel ne nous est pas tombé sur la tête? En fait, les résultats ont été positifs, en 2015.

M. Mayrand : Je suis désolé. Je me suis peut-être mal exprimé ou on m'a peut-être mal compris. Ma préoccupation ne porte pas du tout sur cela. Elle touche le fait que certaines personnes au pays ayant le droit de voter ne peuvent pas respecter les normes établies par le Parlement. J'attire l'attention des parlementaires sur ce problème.

J'ai mentionné plus tôt que — et si vous examinez le rapport, vous le trouverez — 172 000 personnes n'ont pas pu voter en raison de l'exigence relative aux pièces d'identité. J'offre une solution... Ce n'est peut-être pas la seule, à moins que le gouvernement fournisse une pièce d'identité à tous les citoyens canadiens. J'attends cette solution. Je laisse entendre que la carte d'information de l'électeur pourrait être utile aux électeurs ne pouvant pas voter parce qu'ils n'ont pas de documents établissant leur adresse. C'est tout ce que je dis.

La sénatrice Batters : D'accord, mais je ne faisais que soulever les remarques que vous avez faites dans l'avant-propos de votre rapport concernant le vote chez les groupes de personnes privées du droit de vote, comme les Autochtones et les jeunes Canadiens. Vous croyiez que le vote des étudiants et des personnes âgées avait augmenté et vous étiez heureux de le constater. S'est-il avéré juste de dire que les gens se sont préparés? Qu'ils ont pris au sérieux leur acte de voter et se sont bien préparés? Pourquoi n'aurions-nous plutôt pas hâte d'essayer de mieux les informer la prochaine fois?

M. Mayrand : Certaines personnes n'ont pas les documents nécessaires. C'est ce que je veux dire.

Le sénateur Plett : La sénatrice Batters a en réalité posé ma question, mais je veux toujours donner suite à celle-ci. La sénatrice en a parlé, et vous avez dit : le taux de participation de la 42^e élection générale a été le plus élevé de la dernière décennie. Vous dites que vous avez simplement soulevé certaines préoccupations selon lesquelles ce n'est pas tout le monde qui peut voter. Vous avez parlé des Premières Nations parce que l'adresse du titulaire ne figure pas sur le Certificat du statut d'Indien et que les étudiants qui déménagent souvent n'ont pas de documents pour prouver leur adresse. Ma question n'est pas de savoir si le système est parfait. Ma question, monsieur, est la suivante : croyez-vous que les Premières Nations et les étudiants se sont vus privés du droit de vote à la suite de l'entrée en vigueur des modifications apportées à la Loi sur l'intégrité des élections?

M. Mayrand : Je ne généraliserais pas. Tout ce que j'ai toujours dit, c'est que, pour certains Canadiens qui ont le droit de voter, il est impossible de satisfaire aux deux exigences sans que l'État leur fournisse des documents d'identification. Et c'est vrai que, si nous regardons nos différentes pièces d'identité, nous en avons très peu qui proviennent du gouvernement. La plupart sont délivrées par différentes institutions.

Le sénateur Plett : Quelle a été la dernière fois où nous avons eu un taux de participation de 68 p. 100?

Mr. Mayrand: Twenty years ago.

Senator Plett: Twenty years ago. We tightened the regulations in the last election, correct?

Mr. Mayrand: In some respects, yes.

Senator Plett: And yet the voter turnout went up?

Mr. Mayrand: Yes. But, again, I'm bringing it to your attention.

Senator Plett: You're saying it's not perfect. We all realize nothing is perfect in this world. We need to continue to make sure that all legitimate people that live in the legitimate area have the legitimate right to vote, but we have to make sure that they do live where they say they live and there has to be some way of determining that.

From what I hear, you just simply want us to say if somebody walks in the polling station and says, "I am Mr. Jones, I live here and I want to vote," that we should let them vote.

Mr. Mayrand: Not at all.

Senator Plett: That's what I'm getting from what you're saying.

Mr. Mayrand: I think people still have to produce two pieces of ID.

Senator Plett: You stated voter turnout among seniors would be affected. Do you now agree that those concerns were maybe a little misplaced?

Mr. Mayrand: No. As I indicated earlier, there were 172,000 people who were eligible to vote but could not vote because they did not meet the ID requirements. I'm bringing to your attention that something should be done about that.

Senator Plett: There were 172,000 who showed up at the polls and were turned away?

Mr. Mayrand: Forty thousand of them showed up at the polls.

Senator Plett: Where are you getting the 172,000 from?

Mr. Mayrand: That's a labour workforce study from Statistics Canada in October.

Senator Plett: How did they establish that?

Mr. Mayrand: They looked at 50,000 households that they surveyed right after the election, at the end of in October, to ask them a few questions about the election.

Senator Plett: Then they just averaged that out?

Mr. Mayrand: I think it was done scientifically, but you may want to ask them how it was done.

M. Mayrand : Il y a 20 ans.

Le sénateur Plett : Il y a 20 ans. Nous avons resserré la réglementation avant la dernière élection, n'est-ce pas?

M. Mayrand : À certains égards, oui.

Le sénateur Plett : Et pourtant le taux de participation a augmenté?

M. Mayrand : Oui. Mais, encore une fois, j'attire votre attention sur un problème en particulier.

Le sénateur Plett : Vous dites que le système n'est pas parfait. Nous savons tous que rien n'est parfait dans ce monde. Nous devons continuer à nous assurer que toutes les personnes légitimes vivant dans une région légitime ont le droit légitime de voter, mais nous devons nous assurer qu'elles vivent là où elles disent qu'elles vivent, et il doit exister une façon de déterminer cela.

De ce que je comprends, vous voulez simplement que, si une personne se présente dans un bureau de vote et dit : « Je suis M. Jones, je vis ici et je désire voter », nous devons la laisser voter.

M. Mayrand : Pas du tout.

Le sénateur Plett : C'est ce que je saisis de ce que vous dites.

M. Mayrand : Je crois toujours que les gens doivent présenter deux pièces d'identité.

Le sénateur Plett : Vous avez mentionné que le taux de participation chez les personnes âgées serait touché. Convenez-vous maintenant que ces préoccupations étaient peut-être un peu déplacées?

M. Mayrand : Non. Comme je l'ai dit plus tôt, il y avait 172 000 personnes admissibles au vote, mais qui n'ont pas pu voter parce qu'elles ne satisfaisaient pas aux exigences relatives aux pièces d'identité. J'attire votre attention sur le fait qu'on devrait faire quelque chose à cet égard.

Le sénateur Plett : Il y a eu 172 000 personnes qui se sont présentées dans les bureaux de vote et qui ont été refusées?

M. Mayrand : Au total, 40 000 d'entre elles se sont présentées dans les bureaux de vote.

Le sénateur Plett : D'où tirez-vous ces 172 000 personnes?

M. Mayrand : D'une étude de Statistique Canada sur la main-d'œuvre effectuée en octobre.

Le sénateur Plett : Comment le ministère a-t-il établi cela?

M. Mayrand : Les fonctionnaires ont examiné 50 000 ménages auprès desquels un sondage a été réalisé immédiatement après l'élection, à la fin d'octobre, et ils leur ont posé quelques questions à propos de l'élection.

Le sénateur Plett : Ils ont ensuite établi une moyenne?

M. Mayrand : Je crois que cela a été fait de manière scientifique, mais vous pouvez leur demander comment ils ont effectué le sondage.

Senator White: Thank you very much for being here. One of the recommendations that came forward speaks to the authorized Commissioner of Canada Elections to lay charges and not be required to have the approval of the Director of Public Prosecutions. In fact, the Commissioner of Canada Elections actually works within the office of the Director of Public Prosecutions. Is that correct?

Mr. Mayrand: Correct.

Senator White: Not being one to change or fix things that don't appear to be broken, I'm trying to figure out what the problem is. Is the Director of Public Prosecutions interfering in the laying of charges? Were charges recommended that were stopped?

Mr. Mayrand: I don't have reason to believe that. This is a recommendation that was brought to my attention by the commissioner. Again, it would align the practice to what exists across the country at the provincial level, where it is the equivalent of the Commissioner of Canada Elections that lays charges.

Senator White: So there isn't a problem; it's just the commissioner would like to not have oversight on the laying of charges, even though in some provinces, every single charge under the Criminal Code requires the Attorney General's office to approve every single charge. A prosecutor actually has to approve it.

Mr. Mayrand: The charges are laid but they have to be approved afterward.

Senator White: In some provinces, they can't be laid until the prosecution approves it. New Brunswick and British Columbia do it differently.

Mr. Mayrand: Again, I would suggest you can ask the commissioner in that regard.

Senator White: You haven't identified any problems?

Mr. Mayrand: Not that I'm aware of. I think it's strictly a streamline procedure.

The Chair: I was curious about prisoners voting. How does that process work? You obviously have polling stations in the institutions?

Mr. Mayrand: They vote by special ballots. For a period of time during the election, we set up a kiosk where prisoners can vote by special ballots, which are ballots on which they vote for the candidates in the riding where they lived before they were incarcerated. There are various choices in the act. Normally they would be voting for the candidates who are contending in the riding they resided before their incarceration.

The Chair: Those results are built into a poll outside of the prison setting, so there's no way to determine the votes coming out of a particular institution?

Le sénateur White : Merci beaucoup d'être ici. Une des recommandations qui ont été présentées précise que le commissaire autorisé aux élections fédérales peut porter des accusations et n'a pas besoin de l'approbation du Directeur des poursuites pénales. Le commissaire aux élections fédérales travaille en réalité au sein du bureau du Directeur des poursuites pénales. Est-ce exact?

M. Mayrand : C'est exact.

Le sénateur White : Comme je ne suis pas de ceux qui changent ou réparent les choses qui ne sont pas défectueuses, j'essaie de comprendre la nature du problème. Le Directeur des poursuites pénales intervient-il au cours du dépôt d'accusations? A-t-on retiré des accusations qui étaient recommandées?

M. Mayrand : Je n'ai aucune raison de croire cela. Il s'agit d'une recommandation qui a été portée à mon attention par le commissaire. Encore une fois, c'est conforme à la pratique qui existe partout au pays à l'échelon provincial : c'est comme si c'était le commissaire aux élections fédérales qui portait des accusations.

Le sénateur White : Alors il n'y a pas de problème; c'est juste que le commissaire aimerait ne pas avoir à assurer une surveillance du dépôt d'accusations, même si, dans certaines provinces, chaque accusation portée en vertu du Code criminel exige l'approbation du Bureau du procureur général. Un procureur doit en fait l'approuver.

M. Mayrand : Les accusations sont portées, mais elles doivent être approuvées par la suite.

Le sénateur White : Dans certaines provinces, elles ne peuvent pas être portées avant que la poursuite les approuve. Le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique agissent différemment.

M. Mayrand : Je vous suggérerais de nouveau de poser la question au commissaire.

Le sénateur White : Vous n'avez pas relevé de problèmes?

M. Mayrand : Pas à ma connaissance. Je crois qu'il s'agit strictement d'une procédure de rationalisation.

Le président : Je voulais en savoir plus sur le vote des prisonniers. Comment fonctionne ce processus? Vous avez évidemment des bureaux de vote dans les établissements, n'est-ce pas?

M. Mayrand : Ils votent au moyen de bulletins de vote spéciaux. Pendant une période au cours de l'élection, nous installons un kiosque où les prisonniers peuvent voter en utilisant des bulletins de vote spéciaux. Ils votent pour le candidat de la circonscription où ils vivaient avant d'être incarcérés. Il existe des choix différents dans la loi. Normalement, ils voteraient pour le candidat qui se présente dans la circonscription où ils vivaient avant leur incarcération.

Le président : Ces résultats sont envoyés à un bureau de vote à l'extérieur de l'établissement, alors il n'existe aucun moyen de déterminer les votes qui proviennent d'un établissement en particulier?

Mr. Mayrand: No. You are correct. Those votes are sent to Ottawa at the count centre where all special ballots for groups are accounted for on election night.

The Chair: So they're not built into the results for the particular constituency that the institution is housed in?

Mr. Mayrand: The constituency would have a general number of special ballots that were counted in that particular riding.

The Chair: So the results would impact that particular riding?

Mr. Mayrand: No.

Senator Meredith: Thank you, Mr. Mayrand, for being here. I appreciate the work you do with respect to running Elections Canada and ensuring that, again, we had a successful forty-second election.

One of the things you talked about was with respect to recommendations on accessibility and inclusiveness. My question is about the challenge of new Canadians, some of them voting for the first time and having the opportunity to cast their ballots in this country. I know part of your recommendation is looking at CIC and how it should exchange information with respect to those individuals coming forward to take the citizenship oath.

Mr. Mayrand: We do some work with Citizenship and Immigration, especially at the ceremonies where citizenship is granted. There is basic information about the electoral process.

We also publish information in 30 or so heritage languages. We also have community relations officers in various parts of the country who are recruited to reach out to various communities. As much as possible, we try to recruit people from the community, so they speak the language of the community, which has proven useful from time to time.

We have a variety of measures that are designed to reach out to new citizens and make sure that they understand the voting process in Canada.

Senator Meredith: We saw an increase in voter turnout among the youth and indigenous populations in the last election. Do you keep track of these in terms of statistics, as well in terms of attracting and encouraging those visible minority groups to ensure they're participating in the elections?

Mr. Mayrand: The act, as currently written, does not allow us to collect demographic data. Because of the need to establish the age of citizens, it does allow us to collect the age of voters. That's why we can provide some analysis by age group. Similarly, the data we have on First Nations is basically only geographical data. It's only for Aboriginals living on reserve. The data that you see in those reports does not cover Aboriginals living in urban areas.

M. Mayrand : Non. Vous avez raison. Ces votes sont envoyés à Ottawa au centre de dépouillement, où tous les bulletins de vote spéciaux des groupes sont dépouillés le soir de l'élection.

Le président : Alors ils ne font pas partie des résultats d'une circonscription particulière où se trouve l'établissement?

M. Mayrand : La circonscription aurait un nombre général de bulletins de vote spéciaux qui ont été dépouillés dans cette circonscription en particulier.

Le président : Alors les résultats auraient-ils une incidence sur cette circonscription en particulier?

M. Mayrand : Non.

Le sénateur Meredith : Merci, monsieur Mayrand, d'être ici. J'apprécie le travail que vous faites à l'égard de la gestion d'Élections Canada et le fait que vous vous soyez assuré du succès de la 42^e élection.

Une des choses dont vous avez parlé concernait les recommandations relatives à l'accessibilité et à l'inclusion. Ma question porte sur le défi auquel les nouveaux Canadiens font face; certains d'entre eux votent pour la première fois et ont la possibilité d'exercer leur droit de vote au Canada. Je sais qu'une partie de votre recommandation vise CIC et la façon dont il devrait communiquer l'information relativement aux personnes qui prêtent le serment de citoyenneté.

M. Mayrand : Nous travaillons avec Citoyenneté et Immigration, particulièrement dans le cadre de cérémonies au cours desquelles on accorde la citoyenneté. Il existe une information de base sur le processus électoral.

Nous publions également l'information dans environ 30 langues d'origine. Nous avons aussi des agents de relations communautaires dans diverses parties du pays qui sont recrutés dans le but d'établir une communication avec différentes collectivités. Nous tentons autant que possible de recruter des gens de la collectivité, afin qu'ils parlent la langue de celle-ci, ce qui s'est avéré utile à l'occasion.

Nous avons une gamme de mesures conçues pour établir un contact avec les nouveaux citoyens et nous assurer qu'ils comprennent le processus électoral du Canada.

Le sénateur Meredith : Nous avons constaté une augmentation du taux de participation à la dernière élection chez les jeunes et les populations autochtones. Assurez-vous le suivi de ces statistiques et attirez-vous et encouragez-vous ces groupes de minorités visibles afin d'assurer leur participation aux élections?

M. Mayrand : La loi, comme elle est rédigée actuellement, ne nous permet pas de recueillir des données démographiques. Nous avons besoin d'établir l'âge des citoyens, mais la loi ne nous permet pas de recueillir l'âge des électeurs. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas fournir une analyse par groupe d'âge. De même, les données que nous avons sur les Premières Nations sont essentiellement des données uniquement

Senator Meredith: You talked about a recommendation with respect to those individuals living with disabilities and their participation at polling stations that don't accommodate them. If those recommendations were accepted, how would you see that being rolled out? What kind of investment would we be talking about with respect to how that would come about?

Mr. Mayrand: There are several recommendations in our report with regard to Canadians with disabilities voting, but also with regard to their participation as candidates in campaigns. There are also recommendations regarding making sure that campaign information from parties is accessible to disabled electors. There is a range of recommendations.

What I put forward in terms of voting expands the notion of home-bound electors as defined in the current legislation. I also propose that we allow for curbside voting for those who would have difficulties. It would resolve a number of issues in terms of navigating a polling site.

There are close to 10 recommendations that deal with being more inclusive regarding electors with disabilities.

Senator Meredith: Thank you.

Senator Lang: I'd like to move back and follow up on my first two questions and this issue of Canadians complaining about registered third parties and what occurred in the last election.

I just want to get it clear for the record here. How many complaints have you received about the last election that you have referred to the commissioner?

Mr. Mayrand: The report points out that there were 500 cases that were referred to the commissioner.

Senator Lang: I want it clear for the record that there were no Canadians who came to you to complain about how registered third parties conducted themselves over the course of the last election. Is that correct?

Mr. Mayrand: There's a breakdown of the complaints in the report. If there were, it was a minimal number. It would have been in the other categories. But I can come back to the committee and confirm.

Senator Lang: I'd appreciate that.

I want to confirm, from my understanding of the act, that you have an advisory board that provides guidance on aspects of the act. The way I understand it, it is comprised of appointees. Those appointees are appointed by you and they are not recommendations by registered political parties. Is that correct?

géographiques. Elles visent seulement les Autochtones vivant dans une réserve. Les données que vous voyez dans ces rapports ne comprennent pas les Autochtones vivant dans les régions urbaines.

Le sénateur Meredith : Vous avez parlé d'une recommandation concernant les personnes handicapées et leur participation dans les bureaux de vote qui ne prennent pas des mesures d'adaptation à leur égard. Si ces recommandations étaient acceptées, comment verriez-vous leur mise en œuvre? Quel type d'investissement faudrait-il pour ce qui est de la façon dont ces mesures seraient mises en œuvre?

M. Mayrand : Plusieurs recommandations figurant dans notre rapport concernent le vote des Canadiens handicapés, mais aussi leur participation en tant que candidats dans les campagnes. Il y a aussi des recommandations au sujet du fait de nous assurer que l'information relative à la campagne des partis est accessible aux électeurs handicapés. Il existe un éventail de recommandations.

Ce que j'ai proposé relativement au vote élargit la notion d'électeurs confinés à la maison comme elle est définie dans la loi actuelle. Je propose également de permettre le vote à l'extérieur d'un lieu de scrutin aux personnes qui auraient des difficultés à se déplacer. Cela résoudrait un certain nombre de problèmes liés au déplacement vers un bureau de vote.

Près de 10 recommandations portent sur le fait d'être plus inclusif à l'égard des électeurs handicapés.

Le sénateur Meredith : Merci.

Le sénateur Lang : J'aimerais revenir au problème des Canadiens qui se plaignent des tiers enregistrés, à ce qui s'est passé au cours de la dernière élection et ajouter un commentaire à mes deux questions.

Je veux m'assurer de bien comprendre ce dont on parle ici aux fins du compte rendu. Combien de plaintes avez-vous reçues relativement à la dernière élection que vous avez transmises au commissaire?

M. Mayrand : Le rapport fait état de 500 cas transmis au commissaire.

Le sénateur Lang : Je veux qu'il soit clair, aux fins du compte rendu, qu'aucun Canadien ne s'est plaint à vous de la façon dont les tiers enregistrés se sont conduits au cours de la dernière élection. Est-ce exact?

M. Mayrand : Une ventilation des plaintes figure dans le rapport. S'il y en avait, c'était un petit nombre. Elles auraient figuré dans d'autres catégories. Mais je peux revenir témoigner devant le comité et confirmer cela.

Le sénateur Lang : Je l'apprécierais.

Je veux seulement confirmer, selon ma compréhension de la loi, que vous avez un conseil consultatif qui fournit une orientation relativement à des aspects de la loi. Ce que je comprends, c'est qu'il est composé de personnes nommées. Vous nommez ces personnes, et il ne s'agit pas de recommandations provenant de partis politiques enregistrés. Est-ce exact?

Mr. Mayrand: Correct. I've got two committees. One consists of political parties, and it's mandated by the act, and we meet at a minimum twice a year, but also more often, depending on what is happening. We engage regularly on various aspects. They were consulted on many of the recommendations that are part of the report. They are also very much consulted on administrative initiatives that may affect operations or voting. We need to regularly meet with them.

Senator Lang: I want to go back to the question of financing for third parties. For background, I know that, for example, in countries like the United States and other democratic countries, it's very clear by law that no one outside the country can directly or indirectly influence the conduct of an election, financially or otherwise.

In your report, you're recommending the repeal of section 331 of the Elections Act, which clearly prohibits non-Canadians from seeking to influence elections in Canada. What is the reason for this recommendation? Perhaps you can tell us why you feel it's a good idea to allow foreigners to be able to, for example, bring money into this country, unbeknownst to the general public and Canadians, and influence our public policy and electoral results at a time when Canadians are limited in the donations they can make to a political party. Any Canadian listening to this is limited to \$1,500. Yet, as we understand it today, if I'm a third party, other than for advertising during the course of an election, I can have as much off-shore money, foreign contributions, as I want and not have to account for it. Explain to us how that's fair. Would you not think that would be detrimental to the public policy and electoral process in this country?

Mr. Mayrand: There are a number of things. With respect to the limitation on the spending, these were set by Parliament. Again, it could be reviewed.

Senator Lang: But you have the right to recommend changes.

Mr. Mayrand: No. Parliament itself is not limited by the recommendation I put forward. There have been many other things that could have been added to ensure that the House Affairs Committee, in reviewing my recommendation, will seek to expand or omit or add. That's not something that is restricted.

The provision you mentioned about section 331 has to do with freedom of speech. If you look at 331, it doesn't deal with third parties or foreigners being able to make contributions. A contribution is illegal. To give an example, there is nothing currently illegal in the Elections Act about a foreigner that is paid to work for a campaign by the campaign. I just want to be clear. A foreigner doing canvassing, is that influencing the vote? Again,

M. Mayrand : C'est exact. Je siège à deux comités. Un, composé de partis politiques, est mandaté par la loi, et nous nous réunissons au moins deux fois par année, mais également plus souvent, selon ce qui se passe. Nous discutons régulièrement de divers aspects. On les a consultés sur nombre de recommandations qui figurent dans le rapport. On les a aussi beaucoup consultés concernant les initiatives administratives pouvant influencer sur les activités ou le vote. Nous devons nous réunir régulièrement.

Le sénateur Lang : Je veux revenir à la question du financement des tiers. À titre d'information, je sais que, par exemple, dans des pays comme les États-Unis et d'autres pays démocratiques, la loi est très claire et précise que personne à l'extérieur du pays ne peut influencer directement ou indirectement la tenue d'une élection, de manière financière ou autre.

Dans votre rapport, vous recommandez l'abrogation de l'article 331 de la Loi électorale, qui interdit clairement aux non-Canadiens de chercher à influencer les élections tenues au Canada. Quelle est la raison de cette recommandation? Vous pouvez peut-être nous dire pourquoi vous croyez que c'est une bonne idée de permettre aux étrangers d'être en mesure, par exemple, d'apporter de l'argent ici, à l'insu du public en général et des Canadiens et d'influencer nos politiques publiques et nos résultats électoraux à un moment où les Canadiens doivent limiter les dons qu'ils peuvent faire à un parti politique. Tous les Canadiens qui nous écoutent doivent respecter une limite de 1 500 \$. Pourtant, selon ce que nous comprenons aujourd'hui, si je suis un tiers, à l'exception de publicités au cours d'une élection, je peux avoir autant d'argent et verser autant de contributions provenant de l'étranger que je le désire sans qu'ils soient comptabilisés. Expliquez-nous comment cette situation est juste. Ne pensez-vous pas que cela nuirait aux politiques publiques et au processus électoral du pays?

M. Mayrand : Il y a un certain nombre de choses. Quant à la limite des dons, elle a été établie par le Parlement. Encore une fois, elle pourrait être examinée.

Le sénateur Lang : Mais vous avez le droit de recommander des changements.

M. Mayrand : Non. Le Parlement lui-même n'est pas limité par la recommandation que je propose. Nombre d'autres choses auraient pu être ajoutées afin que l'on puisse s'assurer que le comité des affaires de la Chambre cherche à élargir, ma recommandation après examen à l'omettre ou à ajouter certaines choses. Ce n'est pas une chose à laquelle on doit se limiter.

La disposition que vous avez mentionnée concernant l'article 331 vise la liberté d'expression. Si vous regardez l'article 331, il ne porte pas sur les tiers ou les étrangers qui sont en mesure de faire des contributions. Une contribution est illégale. Pour vous donner un exemple, il n'y a rien actuellement d'illégal dans la Loi électorale concernant un étranger qui est rémunéré par un parti politique dans le cadre d'une campagne

do we want to treat that as volunteer work, according to rules under the Elections Act, or do we want to treat that as a contribution?

But for someone around the world making a comment on an election, which is the purpose of section 331, it's not clear in this day and age that we can even prevent that and whether we should. I leave that to Parliament to decide.

Senator Jaffer: I know some of the recommendations you've made, and I appreciate that what you are looking at is accessibility. Those are very commendable suggestions — for example, curbside voting for people with disabilities. We've all observed the American election lately. In some states, like Wisconsin, they only vote by writing in or sending in their ballot. They don't have to come to a polling station, if I'm not mistaken.

Mr. Mayrand: You can already do that. I have an advisory body of groups representing disabled electors, and they want to be included and to participate in the process to the same degree and level as any other Canadian. They have that option, yes. Anyone can vote by mail.

Senator Jaffer: It was interesting. The other thing you talk about is access level. It differs, and that's your concern.

My last question to you is on the reducing of the prescriptiveness of oaths to lessen complexity. Can you explain that, please?

Mr. Mayrand: There are currently seven oaths that deal with slightly different situations, but basically they are meant to affirm your identity, citizenship and your qualification as an elector. Some of those oaths are two pages long and must be read at the poll. It can become, one, a little intimidating; two, it takes time; and it's not clear that reading a two-page oath to an elector at the polls is necessarily always effective. I'm not saying we should get rid of it, but we need to look at how we can streamline it.

Pricewaterhouse did the independent audit and recommended that we look at streamlining extraordinary procedures because they are a significant source of errors at the polls. We need to make it simpler and more effective for election officers while preserving integrity.

Senator Frum: Just to follow up on Senator Lang's question, for clarification, Mr. Mayrand, on the issue of foreign financing, are there any restrictions to prevent an organization in the United

électorale. Je veux seulement être clair. Un étranger qui fait du porte-à-porte influence-t-il le vote? Encore une fois, voulons-nous considérer cela comme du travail bénévole, selon les règles de la Loi électorale, ou comme une contribution?

Mais pour une personne qui fait un commentaire sur l'élection, peu importe où elle se trouve dans le monde — c'est ce que vise l'article 331 —, il n'est pas clair de nos jours que nous pouvons ou devrions même l'empêcher de le faire. Je vais laisser le Parlement décider.

La sénatrice Jaffer : Je connais certaines des recommandations que vous avez formulées et j'apprécie le fait que vous examiniez l'accessibilité. Ce sont des recommandations très louables... Par exemple, le vote à l'extérieur d'un lieu de scrutin pour les électeurs handicapés. Nous avons tous observé dernièrement les élections américaines. Dans certains États, comme le Wisconsin, on vote seulement au moyen d'un bulletin de vote en blanc ou en envoyant son bulletin de vote par la poste. Les électeurs n'ont pas à se présenter dans un bureau de vote, si je ne me trompe pas.

M. Mayrand : On peut déjà faire cela. Il existe un organe consultatif de groupes représentant les électeurs handicapés, et ceux-ci veulent participer au processus au même degré que tout autre Canadien. Ils ont cette option, oui. Tout le monde peut voter par la poste.

La sénatrice Jaffer : C'était intéressant. L'autre chose dont vous parlez est le niveau d'accessibilité. Il est différent, et c'est votre préoccupation.

La dernière question que j'ai pour vous porte sur la réduction du caractère prescriptif du processus en matière de serments afin de le rendre moins complexe. Pouvez-vous nous expliquer cela, s'il vous plaît?

M. Mayrand : Il existe actuellement sept serments qui concernent des situations légèrement différentes, mais qui visent essentiellement à confirmer votre identité, votre citoyenneté et votre qualification en tant qu'électeur. Certains de ces serments font deux pages et doivent être lus au bureau de vote. Ils peuvent devenir, d'abord, un peu intimidants; ensuite, ils exigent du temps; et il n'est pas clair que le fait de lire un serment de deux pages à un électeur au bureau de scrutin est nécessairement toujours efficace. Je ne dis pas qu'on devrait s'en débarrasser, mais nous devons examiner la façon dont nous pouvons le rationaliser.

Pricewaterhouse a effectué une évaluation indépendante et a recommandé d'examiner la rationalisation de procédures extraordinaires parce qu'une source importante d'erreurs se trouve dans les bureaux de scrutin. Nous devons simplifier et rendre plus efficace le processus pour les fonctionnaires électoraux tout en préservant son intégrité.

La sénatrice Frum : Dans la foulée de la question du sénateur Lang, à des fins de clarification, monsieur Mayrand, pour ce qui est du problème de financement étranger, existe-t-il des

States, or anywhere, perhaps an organization that's against pipelines, from providing funding to third parties in Canada for use during an election?

Mr. Mayrand: Once the funds are mingled with the organization in Canada, it's the Canadian organization's funds. That's how they act as structured right now, and they can use their funds.

Senator Frum: So the funds can come from China, Iran or Saudi Arabia? They could come from anywhere, they get mingled with Canadian funds, and there are no restrictions on the intake of money?

Mr. Mayrand: Between or during elections, unless there are other regulations or legislation restricting funding of those organizations, the Elections Act doesn't apply the contribution regime.

Senator Frum: For a very specific example, the American environmental organization the Tides Foundation does provide money to the Dogwood Initiative, which was a registered third party in the last election. There is nothing that would prevent that American organization through the funding they give to Dogwood to carry out election surveys, to set out election websites or to do phone banking, or they could, as a registered third party, pay individuals to do canvassing.

Mr. Mayrand: The organization has to be Canadian, but, yes, they can use those funds.

Senator Frum: So it is possible for a third party to pay for phone banking, polling, to pay staff to drop off flyers — that's allowed? That's an unregulated activity?

Mr. Mayrand: Again, we need to look at it closely. If it has to do with advertising, that becomes advertising spending.

Senator Frum: Let's say I am dropping off a flier that you would agree is advertising, but I'm paid to distribute it door to door. Am I part of the cost of the ad?

Mr. Mayrand: That's part of the costs, so it would be counted against the spending cap.

Senator Frum: All right.

I want to ask about the 2000 Supreme Court decision *Harper v. Canada* by Justice Iacobucci. The Supreme Court said it was clear that it was not the intention of the Canada Elections Act to allow registered third parties to spend unlimited amounts of money. I'm just wondering, as the Chief Electoral Officer, how does the *Harper* decision impact the way you interpret the Canada Elections Act?

restrictions afin d'empêcher une organisation aux États-Unis, ou ailleurs — peut-être une organisation qui s'oppose aux oléoducs — de fournir à des tiers au Canada du financement destiné à l'élection?

M. Mayrand : Une fois que les fonds sont utilisés dans le cadre des activités de l'organisation au Canada, ils deviennent les fonds de l'organisation canadienne. C'est la façon dont ces organisations agissent selon leur structure actuelle et peuvent utiliser leurs fonds.

La sénatrice Frum : Alors les fonds peuvent provenir de la Chine, de l'Iran ou de l'Arabie saoudite? Ils peuvent provenir de n'importe où et se mêler aux fonds canadiens, et aucune restriction n'existe sur l'entrée d'argent?

M. Mayrand : Entre les élections ou au cours de celles-ci, à moins qu'il y ait d'autres règlements ou d'autres lois qui limitent le financement de ces organisations, la Loi électorale ne s'applique pas au régime de contribution.

La sénatrice Frum : Voici un exemple très précis : l'organisation environnementale américaine Tides Foundation fournit de l'argent à la Dogwood Initiative, laquelle a été enregistrée comme tiers au cours de la dernière élection. Rien n'empêcherait l'organisation américaine, au moyen du financement qu'elle donne à Dogwood, de réaliser des sondages électoraux, de créer des sites web électoraux ou de mettre en place un centre de télésollicitation, ou elle pourrait, en tant que tiers enregistré, rémunérer des personnes pour faire du porte-à-porte.

M. Mayrand : L'organisation doit être canadienne, mais, oui, elle peut utiliser ces fonds.

La sénatrice Frum : Alors un tiers peut déboursier des sommes affectées à un centre de télésollicitation et à des sondages et rémunérer des employés pour distribuer des circulaires... C'est permis? C'est une activité non réglementée?

M. Mayrand : Encore une fois, nous devons examiner attentivement la situation. Si l'activité est liée à la publicité, alors elle devient des dépenses de publicité.

La sénatrice Frum : Disons que je distribue des circulaires qui, vous en conviendrez, sont de la publicité, mais je suis rémunérée pour les distribuer en faisant du porte-à-porte. Est-ce que ça s'inscrit dans le coût de la publicité?

M. Mayrand : Cela fait partie des coûts, alors l'activité serait prise en compte dans les dépenses.

La sénatrice Frum : D'accord.

Je veux vous poser une question sur la décision de la Cour suprême de 2000 dans l'affaire *Harper c. Canada*, rédigée par le juge Iacobucci. La Cour suprême a dit qu'il était clair que ce n'était pas l'intention de la Loi électorale du Canada de permettre aux tiers enregistrés de dépenser des sommes d'argent illimitées. Je me demandais quelle incidence l'arrêt *Harper* a eue sur la façon dont vous, en tant que directeur général des élections, interprétez la Loi électorale du Canada?

Mr. Mayrand: That decision validated the provision of the Canada Elections Act that limits third party spending during an election. They have generally low thresholds in terms of spending. Normally, in a regular campaign, it's about \$3,000 per riding.

Senator Frum: Just in advertising?

Mr. Mayrand: Yes, yes.

Senator Frum: And everything else is unlimited, as we just discussed?

Mr. Mayrand: Yes, that's the act of Parliament.

Senator Frum: You also, as Senator Lang said —

Mr. Mayrand: I cannot try the legislation, I'm sorry.

Senator Frum: No, but you can make recommendations. You can have an opinion on it. You have an opinion about it when it comes to referendum spending. How come you don't have opinion on third party spending?

Mr. Mayrand: There is no evidence. Again, if you look at the report, there is nothing in the third party regime that suggests that it is not working. There is not a single third party that came even close to the spending limit that's set out by the legislation.

Senator Frum: And that's self-reported, correct?

Mr. Mayrand: Yes, like parties, candidates and every political entity.

Senator Frum: We have the issue of trying to find advertising. We see that there is some grey area around what is advertising. You have acknowledged that.

Mr. Mayrand: Yes, especially in this day and age with social media. It could become more confusing.

Senator Frum: Let's say I'm the returns officer from a third party. I submit to Elections Canada what I think constitutes advertising, and I submit what I think my legitimate expenses are. What happens then? You just told me they are all under-reporting from the allowable amount. Is that the end of story? They report, and you make sure it's under the allowable amount?

Mr. Mayrand: Yes. It's the same as for candidates. We'll look and see if it's in compliance with the Canada Elections Act. We will have assurance about that, and if we are satisfied, that will be the end of it. There is nothing to stop a third party or someone with a specific case to bring the matter before the commissioner if you believe the act was not —

The Chair: Thank you. We'll move on.

M. Mayrand : L'arrêt a validé la disposition de la Loi électorale du Canada qui limite les dépenses d'un tiers au cours d'une élection. Les tiers doivent généralement respecter des seuils peu élevés en ce qui concerne les dépenses. Normalement, dans une campagne ordinaire, c'est environ 3 000 \$ par circonscription.

La sénatrice Frum : Seulement en publicité?

M. Mayrand : Oui, oui.

La sénatrice Frum : Et tout le reste est illimité, comme nous en avons discuté?

M. Mayrand : Oui, c'est la loi du Parlement.

La sénatrice Frum : Vous aussi, comme le sénateur Lang a dit...

M. Mayrand : Je ne peux pas me prononcer sur la loi, je suis désolé.

La sénatrice Frum : Non, mais vous pouvez formuler des recommandations. Vous pouvez avoir une opinion à l'égard de celle-ci. Vous avez une opinion à son égard lorsqu'il s'agit de dépenses liées à un référendum. Comment se fait-il que vous n'avez pas d'opinion sur les dépenses d'un tiers?

M. Mayrand : Il n'existe aucune donnée probante. Encore une fois, si vous examinez le rapport, rien ne porte sur le régime des tiers et donne à penser qu'il ne fonctionne pas. Aucun tiers ne s'est approché de la limite des dépenses établie par la loi.

La sénatrice Frum : Et les dépenses sont déclarées par les tiers eux-mêmes, n'est-ce pas?

M. Mayrand : Oui, comme les partis, les candidats et chaque entité politique.

La sénatrice Frum : Nous avons le problème de tenter de trouver des publicités. Nous constatons que certaines zones grises existent entourant ce qui constitue une publicité. Vous avez reconnu cela.

M. Mayrand : Oui, particulièrement de nos jours avec les médias sociaux. La publicité pourrait engendrer davantage de confusion.

La sénatrice Frum : Disons que je suis directrice du scrutin d'un tiers. Je soumetts à Elections Canada ce que je crois être de la publicité et ce que je crois être mes dépenses légitimes. Que se passe-t-il ensuite? Vous venez de me dire que les tiers déclarent eux-mêmes les sommes permises à la baisse. Est-ce la fin de l'histoire? Ils signalent leurs dépenses, et vous vous assurez que la somme est inférieure à celle permise?

M. Mayrand : Oui. C'est la même chose pour les candidats. Nous examinons leurs documents et voyons s'ils sont conformes à la Loi électorale du Canada. Nous aurons une assurance à cet égard, et si nous sommes satisfaits, ça s'arrêtera là. Rien n'empêche un tiers ou quiconque ayant un cas particulier de porter l'affaire devant le commissaire si vous croyez que la loi n'était pas...

Le président : Merci. Nous allons passer à un autre sujet.

Senator Joyal: Mr. Mayrand, did you review the impact, as you just alluded to, and it's part of the what we are discussing generally with third party involvement, of social media and how social media can distort the very fixed ideas we have? Before, each one was in his or her riding, there was the local newspaper and you buy publicity. Today, with the net, there are no more borders on anything. I could be in New York, Vermont or Maine and have a site and flood the net with all kinds of publicity or all kinds of accusations against one candidate or the other. How would you be able or what kind of tools would you need to make sure that the election doesn't become a jungle?

Mr. Mayrand: Many people around the world are wondering whether the Internet should be and whether it can be regulated at all.

Our act is not very well adapted for the trends in new media. We make changes. During the election, we provided guidance to parties and candidates indicating that tweeting or putting things on Facebook did not constitute advertising per se. It would become advertising only if you paid for it. Putting a notice on a page on the Internet and paying for that placement — paying Google — would constitute advertising, but tweeting from your account or your supporters tweeting and supporting your views does not constitute advertising.

Again, it is an issue, because with telecommunication now, the cost of participating and trying to influence electors is going down dramatically. Anybody can open a Twitter or Facebook account or other social media account, and there is basically no cost. Our whole regime is based on the notion of spending limits.

On the other hand, and this is what I think parliamentarians need to balance here, if we start trying to regulate this course, we will possibly infringe upon freedom of speech. We need to find the right balance there.

With the *Harper* decision, the Supreme Court found that it was reasonable to impose certain limits on the freedom of speech of third parties to ensure that no one would be overwhelming the discussions during a campaign. There may be some guidance there as to how we can approach this very difficult area.

Senator Joyal: You have not made any specific recommendation?

Mr. Mayrand: No, because, honestly, I think that would require a very in-depth study that goes beyond the capacity or even the mandate of Elections Canada in that regard. We made some amendments that basically tried to tweak the provisions of the act that made them at least workable. But, again, it doesn't change the fundamental dynamics of what is happening in the media world.

Le sénateur Joyal : Monsieur Mayrand, avez-vous examiné l'incidence, comme vous venez d'y faire allusion? Cela fait partie des sujets que nous discutons habituellement comme la participation des tiers, les médias sociaux et la façon dont ceux-ci peuvent déformer des idées très précises que nous avons. Auparavant, chaque tiers était dans sa circonscription, il y avait le journal local, et on achetait une publicité. Aujourd'hui, avec Internet, il n'existe plus de frontière nulle part. Je pourrais être à New York, au Vermont ou dans le Maine, avoir un site et inonder Internet avec toutes sortes de publicités ou d'accusations visant un candidat ou un autre. Comment seriez-vous en mesure de vous assurer que l'élection ne devient pas une jungle ou de quels types d'outils auriez-vous besoin pour vous en assurer?

M. Mayrand : Nombre de personnes dans le monde se demandent si Internet devrait être réglementé et s'il peut l'être.

Notre loi n'est pas très bien adaptée aux tendances des nouveaux médias. Nous apportons des changements. Au cours de l'élection, nous avons fourni des directives aux partis et aux candidats qui indiquaient que les gazouillis ou le fait de publier des choses sur Facebook ne constituent pas de la publicité en soi. Cela deviendrait de la publicité si on payait pour l'obtenir. Le fait de publier un avis sur une page Internet et de payer pour cette publication — payer Google — constituerait une publicité, mais les gazouillis de votre compte ou ceux de vos partisans qui soutiennent vos positions ne constituent pas de la publicité.

Encore une fois, c'est un problème parce qu'avec les télécommunications maintenant, le coût de participer aux élections et d'essayer d'influencer les électeurs chute de façon spectaculaire. N'importe qui peut ouvrir un compte Twitter ou Facebook ou un compte d'un autre média social, et cela ne coûte pratiquement rien. L'ensemble de notre régime est fondé sur la notion de limites de dépenses.

En revanche, et je pense que c'est ce que les parlementaires doivent concilier, si nous essayons de réglementer cet aspect, nous allons possiblement enfreindre la liberté d'expression. Nous devons trouver le juste équilibre.

Dans l'arrêt *Harper*, la Cour suprême a conclu qu'il était raisonnable d'imposer certaines limites à la liberté d'expression des tiers pour s'assurer que personne ne domine les discussions durant une campagne. Il existe peut-être une certaine orientation quant à la façon dont nous devrions aborder cet aspect très délicat.

Le sénateur Joyal : Vous n'avez formulé aucune recommandation particulière?

M. Mayrand : Non, car, honnêtement, je crois que cela nécessiterait une étude très approfondie qui va au-delà de la capacité ou même du mandat d'Élections Canada à cet égard. Nous avons apporté certaines modifications qui visaient essentiellement à rajuster les dispositions de la loi afin de les rendre à tout le moins réalisables. Mais, encore une fois, cela ne change rien à la dynamique fondamentale de ce qui se passe dans le monde des médias.

Senator Joyal: What do you consider as the major flaw of the 1992 Referendum Act if the other place were to come forward with a proposal of holding a referendum, for instance, on the reform of the Canada Elections Act?

Mr. Mayrand: There are two things that I have pointed out. We must look at the spending rules for the various camps, and the organization of those camps also needs to be looked at. The other thing is very basic: The returning officer cannot recruit anyone to work on the referendum unless either of the camps recommend people. That could be a severe constraint.

The other thing that the 1992 — for those of with I think we were all there — but having referenda run under different rules can complicate things. In 1992, there were two referendums, one in Canada and one in Quebec, governed by different legislation and different eligibility criteria. I would be careful having two regimes apply for the same event.

Senator Batters: I want to go back to the latter part of Senator Frum's last question that deals with the self-reporting aspect of third parties. Wouldn't you acknowledge, Mr. Mayrand, that the difference between a third party self-reporting and political parties and candidates self-reporting is that, with parties and candidates, it's very obviously who you, as the Chief Electoral Officer, are to be looking at and ensuring compliance, given that you are the one printing the ballots with all of those parties' and candidates' names on those ballots. But with the unlimited nature of the Internet and social media, you may not even know what particular third parties you should be looking at or for.

Mr. Mayrand: Again, they have to be registered.

Senator Batters: If they've registered, then.

Mr. Mayrand: Our system is built on the vigilance of participants in the system. If you see the activities of third parties that do not support your views, I'm sure you will bring it to the attention of the commissioner if you believe that those people are not complying with the legislation.

Senator Batters: If you know about them, right.

Mr. Mayrand: That's how the system is built. I cannot watch millions and millions, so we have to rely on what we see in the media and what we sometimes see in social media. That's what we did in the last election. We rely on Canadians themselves and on participants in the political process to bring matters to our attention, if it's administrative. If it's with regard to a compliance matter, bring it to the attention of the commissioner.

Senator Batters: Just because we've had a lot of numbers thrown around here today, and it took me a little while in your report to find the exact number, can you remind Canadians how many millions of Canadians voted in the 2015 election?

Le sénateur Joyal : Quelle serait selon vous la plus grande faiblesse de la Loi référendaire de 1992 advenant le cas où l'autre chambre proposait de tenir un référendum, par exemple, au sujet de la réforme de la Loi électorale du Canada?

M. Mayrand : J'ai souligné deux points. Nous devons nous pencher sur la règle en matière de dépense des divers camps, et il faut également examiner l'organisation de ces camps. L'autre élément est très fondamental : le directeur du scrutin ne peut recruter quiconque pour travailler à l'occasion du référendum sauf si l'un ou l'autre des camps a recommandé la personne. Il pourrait s'agir d'une restriction importante.

Pour ceux qui... je pense que nous étions tous là, l'autre chose est qu'en 1992... le fait de tenir des référendums régis par des règles différentes peut compliquer les choses. En 1992, il y a eu deux référendums, un au Canada et un au Québec, et chacun était régi par une loi différente et des critères d'admissibilité différents. Je ferais preuve de prudence si deux régimes devaient être appliqués pour le même événement.

La sénatrice Batters : Je veux revenir sur la dernière partie de la dernière question posée par la sénatrice Frum qui porte sur l'autodéclaration des tiers. M. Mayrand, ne reconnaissez-vous pas que la différence entre l'autodéclaration des tiers et l'autodéclaration des partis et candidats politiques tient au fait que, pour les partis et les candidats, il est très évident pour vous, en tant que directeur général des élections, de savoir qui examiner pour assurer la conformité puisque c'est vous qui imprimez les bulletins de vote sur lesquels figure le nom de tous ces partis et candidats. Mais en raison du caractère illimité d'Internet et des médias sociaux, vous ne savez peut-être même pas sur quel tiers en particulier vous devriez vous pencher.

M. Mayrand : Encore une fois, ils doivent être inscrits.

La sénatrice Batters : S'ils sont inscrits, alors.

M. Mayrand : Notre système repose sur la vigilance des participants au système. Si vous voyez que des tiers exercent des activités allant à l'encontre de vos idées, je suis certain que vous le signalerez au commissaire si vous croyez que ces gens ne se conforment pas à la loi.

La sénatrice Batters : Si vous connaissez leur existence, en effet.

M. Mayrand : C'est ainsi que fonctionne le système. Je ne peux surveiller des millions et des millions de gens; nous devons donc compter sur ce que nous voyons dans les médias et ce que nous voyons parfois sur les médias sociaux. C'est ce que nous avons fait lors de la dernière élection. Nous comptons sur les Canadiens et sur les participants au processus politique pour nous faire part de tout problème administratif. S'il s'agit d'une question de conformité, il faut la porter à l'attention du commissaire.

La sénatrice Batters : De nombreux chiffres ont été avancés ici aujourd'hui, et il m'a fallu un certain temps pour trouver les chiffres exacts dans votre rapport, donc pourriez-vous rappeler aux Canadiens combien de millions de Canadiens ont voté lors de l'élection de 2015?

Mr. Mayrand: It's over 17 million out of 26.5.

Senator Batters: That was up about 3 million from 2011?

Mr. Mayrand: Yes.

Senator Batters: There was another interview of yours published in the *Hill Times* earlier this week about political fundraising. In an article published Monday, you said:

The more constraints are starting to be seen as unreasonable, the more people will be inclined to go underground, and that's the concern I would have. That's what I mean by striking the right balance.

In light of the serious concerns that have recently been raised about cash-for-access fundraisers attended potentially by Prime Minister Trudeau and his ministers, that statement is pretty alarming. I just want to give you an opportunity to explain it. I'm wondering if you're saying that attempts are made to tighten up the funding raising rules we have now in light of the serious cash-for-access concerns that have been raised. Are you saying that the possibility for corruption with government ministers could worsen?

Mr. Mayrand: If you read the full statement, I said it's more a matter of ethics and ethical conduct, and possibly a matter that governs lobbying.

My point in that article is that I'm not sure it's a matter for the elections law. Electoral law doesn't govern the reason why contributions are made. That belongs to matters of ethics, matters of lobbying and matters of influence. The Canada Elections Act recognizes that Canadians can make contributions up to a certain limit. They can do it only once, and they can do it only to certain members of a political family. That's the regime we have.

My point also in the article is that we can certainly have more restrictions, but we have to understand what the repercussions of those restrictions will be. That's how the regulatory regime functions.

Senator Batters: Absolutely, but you're saying it would make more things go underground; that it could be even a worse situation if we try to actually improve it and strengthen the regime.

Mr. Mayrand: No, that's not what I'm saying.

Senator Batters: I'm giving you a chance to explain.

Mr. Mayrand: We need to be careful. If the immediate reaction is to say, "We will reduce contributions from \$200," and I think in Quebec it's now \$100, we have to understand or be conscious of the other repercussions that may have. That means you have to

M. Mayrand : Plus de 17 millions sur 26,5 millions de Canadiens.

La sénatrice Batters : C'est environ 3 millions de plus qu'en 2011?

M. Mayrand : Oui.

La sénatrice Batters : Une autre de vos entrevues a été publiée dans le *Hill Times* plus tôt cette semaine au sujet du financement politique. Dans un article publié lundi, vous avez dit :

Plus les contraintes commencent à être perçues comme étant déraisonnables, plus les gens seront enclins à agir en secret, et c'est ce qui me préoccupe. C'est ce que j'entends par trouver le juste équilibre.

À la lumière des sérieuses préoccupations qui ont été récemment soulevées au sujet des activités de financement offrant un accès privilégié auxquelles auraient peut-être participé le premier ministre Trudeau et ses ministres, cet énoncé est très alarmant. Je veux simplement vous donner la possibilité de l'expliquer. Je me demande si ce que vous dites, c'est que des tentatives sont faites pour renforcer les règles dont nous disposons maintenant relativement aux activités de financement en raison des graves préoccupations qui ont été soulevées au sujet des activités de financement offrant un accès privilégié. Êtes-vous en train de dire que le risque de corruption chez les ministres du gouvernement pourrait empirer?

M. Mayrand : Si vous lisez l'énoncé au complet, il est écrit qu'il s'agit davantage d'une question d'éthique et de conduite éthique, et possiblement d'une question qui régit le lobbyisme.

Ce que je veux dire dans cet article, c'est que je ne suis pas sûr que la question devrait relever de la loi électorale. La loi électorale ne régit pas la raison pour laquelle des contributions sont versées. Cela relève d'une question d'éthique, de lobbyisme et d'influence. La loi électorale du Canada reconnaît que les Canadiens peuvent contribuer jusqu'à une certaine limite. Ils peuvent le faire une fois seulement, et ils peuvent uniquement le faire à l'endroit de certains membres d'une famille politique. C'est ce que prévoit notre régime.

Dans l'article, je soutiens aussi que nous pouvons certainement mettre en place davantage de restrictions, mais que nous devons comprendre quelles répercussions elles auront. C'est ainsi que fonctionne le régime de réglementation.

La sénatrice Batters : Absolument, mais vous dites qu'il y aurait plus d'activités clandestines et que cela pourrait envenimer la situation si nous tentons réellement d'améliorer les choses et de renforcer le régime.

M. Mayrand : Non, ce n'est pas ce que je dis.

La sénatrice Batters : Je vous donne la possibilité de vous expliquer.

M. Mayrand : Nous devons être prudents. Si la réaction immédiate consiste à dire : « Nous allons diminuer les contributions qui s'élèvent actuellement à 200 \$ », et je pense qu'au Québec, elles sont maintenant à 100 \$, nous devons

increase public subsidy. That means parties become more based in the state as opposed to their own organization, independent of the state.

It's a balance, and that's the point I was trying to make through that article.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Mr. Mayrand, according to my understanding of the discussion, under the current regime, external contributions may in fact fund websites or surveys. Obviously, this could influence the result in favour of a party or candidate. I gather that you can't necessarily control these contributions, since they are abundant.

Mr. Mayrand: The contributions aren't regulated at the moment.

Senator Dagenais: Do you intend to ask for more powers to make the act stricter in this regard?

Mr. Mayrand: I didn't look at this aspect of the act, but that doesn't prevent the parliamentarians from doing so. I tried to base my recommendations on the evidence, documents and data in my possession. In terms of the third party issue, I don't have any indication that they went over their limit. I also don't know where their money comes from. I know they spent a great deal less than they were authorized to spend. Generally, this follows the rules of the act.

At this time, if the rules aren't clear, the parliamentarians are responsible for saying that the regime has deficiencies, which will raise other issues. Should third parties be subject to contribution regimes at all times? If so, for what period? How will the funds be distributed? In my view, these are public policy issues.

Senator Dagenais: If I understand your answer correctly, there is a desire to implement a stricter act and the parliamentarians will be responsible for deciding and not necessarily —

Mr. Mayrand: The parliamentarians can always do so.

Senator Boisvenu: I want to know your opinion on advance voting. Some aspects strike me as significant. For example, advance voting seems to have increased in all democracies. It has exploded and created major problems. It's a bit like a grab bag. We don't know how much there will be, but we can look at the historical trend, which is always rising.

Mr. Mayrand: Absolutely.

comprendre les autres répercussions que cela peut avoir ou en être conscients. Cela signifie que vous devez augmenter les subventions publiques. Cela veut dire que les partis reposent davantage sur l'État et moins sur leur propre organisation, qui est indépendante de l'État.

C'est un équilibre, et c'est ce que j'essayais de faire valoir dans l'article.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Monsieur Mayrand, si j'ai bien suivi la discussion, dans le régime actuel, il se peut que des contributions externes financent des sites web ou des sondages. Évidemment, cela peut influencer le résultat en faveur d'un parti ou d'un candidat. J'ai cru comprendre que vous n'avez pas nécessairement le contrôle de ces contributions, étant donné qu'elles sont nombreuses.

M. Mayrand : Elles ne sont pas réglementées en ce moment.

Le sénateur Dagenais : Avez-vous l'intention de demander davantage de pouvoirs afin de rendre la loi plus sévère à cet égard?

M. Mayrand : Je n'ai pas examiné cet aspect de la loi, mais cela n'en empêche pas les parlementaires de le faire. J'ai essayé de fonder mes recommandations sur les éléments de preuve, de documentation, de données que j'ai en main. En ce qui concerne l'enjeu des tiers, je n'ai pas d'indication qu'ils auraient dépassé leur plafond. Je ne connais pas non plus la provenance de leurs fonds. Je sais qu'ils ont dépensé beaucoup moins qu'ils étaient autorisés à le faire. Généralement, cela suit les règles de la loi.

Maintenant, si les règles ne sont pas claires, il appartient aux parlementaires de dire que le régime a des failles, ce qui soulèvera d'autres questions. Faudrait-il assujettir les tiers aux régimes de contributions en tout temps? Si oui, pour quelle période? Comment va-t-on répartir les fonds? À mon avis, ce sont des questions de politiques publiques.

Le sénateur Dagenais : Donc, si je comprends bien votre réponse, on souhaite mettre en place une loi plus sévère et ce sera aux parlementaires de décider et non pas nécessairement...

M. Mayrand : Les parlementaires peuvent toujours le faire.

Le sénateur Boisvenu : J'aimerais savoir ce que vous pensez du vote par anticipation. Il y a des éléments qui m'apparaissent importants. Par exemple, on observe une croissance du vote par anticipation dans toutes les démocraties. En effet, il a explosé et créé des problèmes assez importants. C'est un peu comme une boîte à surprises. On ne sait pas trop quel en sera le volume, mais on peut examiner la tendance historique qui va toujours en augmentant.

M. Mayrand : Absolument.

Senator Boisvenu: What measures should your office take to properly support advance voting? My other question concerns the modernization of the voting system, in particular the arrival of computer systems and instant communication tools.

Mr. Mayrand: Yes, information is becoming instantly available.

Senator Boisvenu: I think our voting system is archaic in light of the new technologies that are drastically changing our lives. How do you think advance voting can be managed to properly support Canadians and deputy returning officers? What do you think about the modernization of the voting system?

Mr. Mayrand: You're right about advance voting. It increased by 14 per cent in the last election. That's very significant, since the trend is strong around the world. In Canada, the trend is rising at a historic pace. Special ballot voting, which can take place at any time up until the last week of the election, also increased by 117 per cent. Canadians have made it clear that they want to take advantage of other ways to vote. The legislation must be modernized to meet their expectations.

The report includes a number of recommendations for how to modernize the voting system by arranging advance voting to avoid long lines. We're looking at a special ballot system that would enable voters to receive their ballot electronically. However, they must return their ballot by mail. In the United States, voters are now allowed to return their special ballot electronically. We need to keep looking at what is done elsewhere. We have modernization plans, but the act must be amended.

Senator Boisvenu: So we'll see you again.

Mr. Mayrand: I think so, or you'll see my successor. In terms of the future of technology in the voting process, I would ask Parliament to better define Elections Canada's directions.

Some groups of voters would benefit greatly from electronic voting system tests, in particular persons with disabilities; citizens abroad, whose ballots often arrive late; and military members around the world. Before heading down this path, we need to hold discussions. I need to know what directions Parliament would want us to follow.

Senator Boisvenu: It's clearly inevitable.

Mr. Mayrand: Yes, in the long term. That's a good reason to start the work immediately. The initiative will evolve. In principle, an electoral cycle lasts four years. We're at least one election away from conducting tests, and several elections must still be held before a general electronic voting system can be implemented. Technology is constantly changing, and security keeps being

Le sénateur Boisvenu : Quelles sont les mesures que votre bureau devrait adopter pour bien soutenir le vote par anticipation? Mon autre question concerne la modernisation du mode de scrutin, notamment l'arrivée dans nos vies des systèmes informatiques et des outils de communication en direct.

M. Mayrand : Oui, les informations deviennent instantanées.

Le sénateur Boisvenu : Je suis d'avis que notre mode de scrutin est archaïque par rapport aux nouvelles technologies qui bouleversent nos vies. Comment envisagez-vous la gestion du vote par anticipation afin de bien soutenir les Canadiens et les scrutateurs? Que pensez-vous de la modernisation du mode de scrutin?

M. Mayrand : Vous avez parfaitement raison en ce qui concerne le vote par anticipation. En effet, il a augmenté de 14 p. 100 à la dernière élection. C'est très significatif, car c'est une tendance lourde partout dans le monde. Au Canada, cette tendance augmente de façon historique. Outre le vote anticipé, le vote spécial, qui peut avoir lieu n'importe quand durant l'élection, et ce, jusqu'à la dernière semaine, a augmenté de 117 p. 100. Les Canadiens nous ont fait savoir clairement qu'ils veulent tirer profit d'autres solutions pour voter. Il faut moderniser la législation pour répondre à leurs attentes.

Le rapport comporte plusieurs recommandations visant à moderniser le mode de scrutin en mettant en place le vote par anticipation afin d'éviter les longues files d'attente. Nous étudions un vote spécial qui permettrait aux électeurs de recevoir leur bulletin par voie électronique. Cependant, ils devront nous le retourner par la poste. Aux États-Unis, on permet maintenant aux électeurs de retourner leur bulletin spécial électroniquement. Il faudra continuer d'examiner ce qui se fait ailleurs. Nous avons des projets de modernisation à cet égard, mais il faudra apporter des modifications à la loi.

Le sénateur Boisvenu : Donc, nous allons vous revoir.

M. Mayrand : Je pense que oui, ou bien ce sera mon successeur. Pour ce qui est de l'avenir des technologies dans le processus de votation, je demanderais au Parlement de mieux définir les orientations d'Élections Canada à cet égard.

Certains groupes d'électeurs bénéficieraient grandement des essais du mode de scrutin électronique, notamment les handicapés, les citoyens à l'étranger, dont les bulletins de vote arrivent souvent en retard, et les militaires partout dans le monde. Avant d'emprunter cette voie, il faut tenir des discussions, et j'ai besoin de savoir quelles orientations le Parlement aimerait que nous suivions à cet égard.

Le sénateur Boisvenu : On comprend que c'est inévitable.

M. Mayrand : À long terme, oui, et c'est une bonne raison de commencer les travaux maintenant. C'est une initiative qui sera évolutive. En principe, un cycle électoral dure quatre ans. Nous sommes à au moins une élection de faire des essais et il faudra encore plusieurs élections avant de voir la mise en place d'un mode de scrutin électronique généralisé. Les technologies

strengthened. Many issues are at stake. We need to start gradually taking an interest in the issue and conducting the necessary research and tests to maintain the confidence of Canadians. That goes without saying.

[English]

The Chair: I'd like to follow up on the special ballot question I asked about prisons. You said the special ballots are send back to Ottawa, to your office?

Mr. Mayrand: Yes.

The Chair: Are they counted at your office?

Mr. Mayrand: On our premises, yes.

The Chair: And then you pass them on to the electoral district.

Mr. Mayrand: Yes.

The Chair: So it's possible to know how the prison population voted.

Mr. Mayrand: No, because they are amalgamated with other groups of special voters, so you don't necessarily know.

The Chair: If I had a freedom of information request, are you telling me that you couldn't give me that information?

Mr. Mayrand: Parliament has thought about these things, and these documents are sealed and cannot be opened.

The Chair: Okay.

Senator Meredith: My question concerns your advocacy and being a strong advocate for vouching with respect to individuals participating. Given the controversies in the last election, is that still your position, and why do you hold such a strong position on that?

Mr. Mayrand: I made recommendations for consideration of Parliament about vouching. I'm not sure why we need two pieces of ID for someone who already has problems establishing their identity, which is the requirement now. I'll give you an example that was real.

In a case that went to court a few years back, there was voting taking place in a senior's home, and in that senior home there were 71 people who were full-time residents. These people, for whatever reason, did not have documents to establish their identity at the time of voting. The nurse at the home vouched for them. That vouch was illegal because the nurse does not reside in the nursing home, which is a requirement of the act. Therefore, the court, in the first instance, invalidated those ballots; yet there was no reason to doubt the legitimacy and the eligibility of those seniors to vote. So some of the recommendations I'm putting forward in the report seek to address the situation of that nature.

changent constamment et la sécurité ne cesse d'être renforcée. Il y a beaucoup d'enjeux. Il faut commencer progressivement à s'intéresser à cette question et faire les recherches et les tests nécessaires pour préserver la confiance des Canadiens. Cela va de soi.

[Traduction]

Le président : J'aimerais faire un suivi de la question relative aux bulletins de vote spéciaux que j'ai posée au sujet des prisons. Vous avez dit que les bulletins de vote spéciaux étaient renvoyés à Ottawa, à votre bureau?

M. Mayrand : Oui.

Le président : Le dépouillement se fait-il à votre bureau?

M. Mayrand : Dans nos locaux, oui.

Le président : Puis vous transmettez les bulletins de vote à la circonscription.

M. Mayrand : Oui.

Le président : Il est donc possible de savoir pour qui a voté la population carcérale.

M. Mayrand : Non, puisque les bulletins de vote sont mélangés avec ceux d'autres groupes d'électeurs spéciaux, donc vous ne pouvez pas nécessairement le savoir.

Le président : Êtes-vous en train de me dire que si je présente une demande d'accès à l'information, vous ne me donnerez pas cette information?

M. Mayrand : Le Parlement y a réfléchi, et ces documents sont scellés et doivent le rester.

Le président : D'accord.

Le sénateur Meredith : Ma question concerne ce que vous prônez et le fait que vous préconisez fortement le recours à un répondant au sujet des personnes participantes. Compte tenu des controverses qu'il y a eu à la dernière élection, est-ce toujours votre position, et pourquoi maintenez-vous une position aussi ferme à cet égard?

M. Mayrand : J'ai formulé des recommandations à l'intention du Parlement concernant le recours à un répondant. Je ne sais pas pourquoi nous demandons deux pièces d'identité à des gens qui ont déjà de la difficulté à établir leur identité, comme c'est le cas actuellement. Je vais vous donner un exemple véridique.

Dans une affaire qui a été portée devant les tribunaux il y a quelques années, il était question d'un vote qui s'est déroulé dans une résidence pour personnes âgées où 71 personnes résidaient à temps plein. Ces personnes, pour une quelconque raison, n'avaient pas de documents pour établir leur identité au moment de voter. Le membre du personnel infirmier qui était sur place s'est porté garant pour eux. Ce recours à un répondant était illégal parce que le membre du personnel infirmier ne résidait pas dans la maison de soins infirmiers, ce qui est une exigence de la loi. Par conséquent, le tribunal, en première instance, a invalidé ces bulletins de vote; pourtant, rien ne mettait en doute la

I don't think Parliament really intended to stop seniors from voting because they could not be vouched by someone who was residing in the same poll location. I think we should fully trust the officials of the nursing home, especially the nurses there who know the patients for sure. That nurse should be allowed to vouch for those seniors. That's the sense of the various recommendations in this area.

Senator Meredith: Thank you so much.

Senator Lang: I'd like to go back to the subject I raised at the beginning, just so things are clarified on the record regarding exactly where things stand.

Before I get into registered third-party financing, I'd like to go back to my questions about the committees that report to you. I don't think you explained how the second committee was comprised, how you appointed it and what it does.

Mr. Mayrand: Political parties committee is one, and the other committee of senior people I formed a few years back to advise on strategic matters and strategic direction for Elections Canada. The composition of the committee is published on the website, as are the minutes of the meetings.

In the last meeting, we discussed some of the same things we discussed here this afternoon: advanced polling and where to go into terms of how we should approach the introduction of more technology in the voting process in Canada. This is the sort of advice that they provide to guide us in where we will focus our activities.

Senator Lang: Those are your appointments, and they are recommended to you and are your responsibility.

Mr. Mayrand: Yes.

Senator Lang: I'll move on to the question of the registered third parties' activities and follow up on Senator Frum's question. Let's take the poll that she mentioned. If a registered political party does a poll during the election period, they have to register that as a campaign expense.

Mr. Mayrand: It's a campaign expenditure.

Senator Lang: If a third party does the same poll, gets the information, tracks voters and uses it for all the same purposes that a political party uses them for, they don't have to register that as an expense. Is that correct?

Mr. Mayrand: Correct, because only their advertising is regulated by the act.

légitimité du vote de ces personnes âgées ni leur admissibilité à ce titre. Donc, certaines des recommandations que je mets de l'avant dans le rapport visent à aborder de telles situations.

Je ne crois pas que le Parlement a réellement eu l'intention d'empêcher des personnes âgées de voter parce qu'elles ne pouvaient avoir recours à un répondant qui résidait à l'endroit relevant du même bureau de scrutin qu'eux. Je pense que nous devrions entièrement faire confiance aux représentants de la maison de soins infirmiers, particulièrement aux membres du personnel infirmier, qui connaissent assurément les patients. Ce membre du personnel infirmier devrait être autorisé à se porter garant pour ces personnes âgées. C'est l'intention qui sous-tend les diverses recommandations en la matière.

Le sénateur Meredith : Merci beaucoup.

Le sénateur Lang : J'aimerais revenir au sujet que j'ai soulevé au début, simplement pour préciser exactement où nous en sommes aux fins du compte rendu.

Avant d'aborder le sujet du financement des tiers inscrits, j'aimerais revenir à mes questions au sujet des comités qui vous rendent des comptes. Je ne pense pas que vous ayez expliqué la composition du deuxième comité, ni la façon dont vous avez nommé les membres ni son mandat.

M. Mayrand : Il y a le comité des partis politiques et l'autre comité de personnes chevronnées que j'ai formé il y a quelques années qui est chargé de fournir des conseils sur des questions et des orientations stratégiques d'Élections Canada. La composition du comité est publiée sur le site web, tout comme le compte rendu des réunions.

Lors de la dernière réunion, nous avons discuté de certains éléments abordés ici cet après-midi : le vote par anticipation et la voie à suivre pour aborder l'introduction d'autres technologies dans le processus électoral au Canada. C'est le type d'orientation que nous donne le conseil pour guider nos activités.

Le sénateur Lang : Ce sont vos nominations; on vous recommande des gens, et vous en êtes responsable.

M. Mayrand : Oui.

Le sénateur Lang : Je vais passer à la question des activités des tiers inscrits et faire un suivi au sujet de la question posée par la sénatrice Frum. Prenons le sondage dont elle a parlé. Si un parti politique inscrit procède à un sondage durant la période électorale, il doit être comptabilisé en tant que dépense de campagne.

M. Mayrand : C'est une dépense électorale.

Le sénateur Lang : Si un tiers effectue le même sondage, obtient des renseignements, assure le suivi des électeurs et s'en sert exactement aux mêmes fins qu'un parti politique, il n'a pas à comptabiliser le sondage comme une dépense. Est-ce exact?

M. Mayrand : C'est exact, parce que seules leurs dépenses de publicité sont réglementées par la loi.

Senator Lang: I think this is where we're going here. I wonder if you have any concerns about this, because when you say, in chapter two, "Improving the Political Finance Regulatory Regime," you said:

... the Act seeks to level the playing field among various competitors for public office. This is achieved primarily through spending limits on parties, candidates and nomination contestants, and by controlling some spending of third parties.

Maybe you can clarify this for me: How is it fair that a political party has to register the expense of that poll, and a third party that's using that poll for the same political purpose doesn't register it as an expense? Doesn't that cause you some concern for a level playing field?

Mr. Mayrand: Possibly. Again, I point to the legislation there.

Second, I would point out that if the poll is used by a party or candidate, it becomes a contribution from the third party, and an illegal one, by the same token. But the act chose not to regulate these matters. Again, if third parties are undertaking work that could be seen as a contribution to a candidate or a party, it would have to be treated as a contribution.

Senator Lang: In other words, it's not a level playing field. Quite frankly, the registered third parties were, in this last election — I'm sure you were watching it — better organized, in some cases, than the registered political parties and in some cases would appear to have had more money. Now, any thinking Canadian would say that's not a fair or level playing field.

Mr. Mayrand: I would suggest, sir, that the real concern here should be about fixed election dates and the campaign. If you look at what happened in the last election, the third parties did their spending before the writ. I think the real issue for parliamentarians is whether there is a need to regulate spending before the writ is issued.

Senator Lang: Let's go back to the writ. That's a red herring because the writ was 80 days. The point being that you just said to us that a third party can get unlimited money from outside the country — from American foundations, Saudi Arabia maybe, or Qatar — and as long as they stay within your definition of advertising, they don't have to account for that money. Would logic not follow? They receive all this money from whatever source, but they only register in a riding, for example, for some signs because they don't have to register the poll or the number of people that they've hired for the purpose of the election. They don't have to register any of most of the expenses that a normal political party has to register.

Le sénateur Lang : Je pense que c'est là où nous voulons en venir. Je me demande si vous avez des préoccupations à ce sujet, parce que, au chapitre 2, « Améliorer le régime réglementaire du financement politique », vous avez dit :

[...] la Loi vise à permettre l'équité entre les candidats à une charge publique. Cela se traduit principalement par l'imposition de plafonds de dépenses aux partis, aux candidats et aux candidats à l'investiture, et par le contrôle de certaines dépenses des tiers.

Vous pouvez peut-être m'éclairer sur ce point : en quoi est-il juste qu'un parti politique doive comptabiliser les dépenses relatives à ce sondage, alors qu'un tiers qui a recours à ce sondage pour les mêmes raisons politiques n'a pas à le faire? Cela ne vous inquiète pas du point de vue de l'équité?

M. Mayrand : Possiblement. Encore une fois, je vous renvoie à la loi.

Ensuite, j'aimerais souligner le fait que si le sondage est utilisé par un parti ou un candidat, il devient une contribution d'un tiers, et une contribution illégale, par le fait même. Mais la loi choisit de ne pas réglementer ces questions. Encore une fois, si des tiers entreprennent des travaux qui pourraient être vus comme étant une contribution à un candidat ou à un parti, ils doivent être traités comme une contribution.

Le sénateur Lang : En d'autres mots, les règles du jeu ne sont pas les mêmes pour tous. Bien franchement, les tiers inscrits étaient, lors de la dernière élection — je suis sûr que vous l'avez constaté —, mieux organisés, dans certains cas, que les partis politiques inscrits et semblaient parfois avoir plus d'argent. Bon, tout Canadien sensé dirait que ce n'est pas juste.

M. Mayrand : Selon moi, monsieur, la vraie préoccupation ici devrait être la tenue d'élections à date fixe et la campagne. Si vous regardez ce qui s'est passé à la dernière élection, les tiers ont engagé leurs dépenses avant l'émission du décret d'élection. Je pense que le réel enjeu pour les parlementaires consiste à déterminer s'il est nécessaire de réglementer les dépenses avant l'émission du décret d'élection.

Le sénateur Lang : Revenons au décret d'élection. C'est un prétexte, parce que le décret d'élection était de 80 jours. Tout cela pour dire que vous venez d'affirmer qu'un tiers pouvait obtenir des fonds illimités de l'extérieur du pays — de fondations américaines, de l'Arabie saoudite peut-être, ou du Qatar — et que tant et aussi longtemps que ses dépenses se font en publicité, selon votre définition, le tiers n'aura pas à rendre de comptes au sujet de cet argent. Ne serait-il pas logique de penser...? Les tiers reçoivent tout cet argent de quelque source que ce soit, mais ils ne s'inscrivent que dans une circonscription et, par exemple, installent quelques affiches, parce qu'ils n'ont pas à comptabiliser les sondages ni le nombre de gens qu'ils ont embauchés aux fins de l'élection. Ils n'ont à comptabiliser aucune des dépenses que doit normalement comptabiliser un parti politique normal.

I would ask you: Is that a reasonable interpretation of the act? Are we not going down the slippery slope where outside interests are going to decide the outcome of our elections, and Canadians won't know about it because it doesn't have to be registered or accounted for?

Mr. Mayrand: I don't see any evidence of that, but you may certainly wish to amend the legislation. The legislation is pretty clear in that regard.

Senator Lang: It is pretty clear in this regard because a third party can receive as much money from anybody.

Mr. Mayrand: It is up to Parliament to change the legislation.

Senator Lang: In view of the seriousness of the situation and what we've witnessed in the United States of America over the course of the last year or year-and-a-half, where the amount of money spent could only be described as obscene, would it not be in our interests in Canada, in view of what has taken place with the third party interests in this country, the political involvement they have and the fact that we do know that they do receive foreign financial contributions from outside this country, to recommend to Parliament that they review the role of foreign financing of third party groups as they relate to influencing public policy in elections? Do you not think that maybe it's time, before we go too far down this slippery slope?

Mr. Mayrand: This committee may very well wish to study this matter in more depth. I would be happy to provide all the data and evidence we have on this matter.

Senator Frum: Well, as a codicil to that question, I have a similar one that picks up on the theme I have been asking about. You said earlier, in response to a question, that the third parties in Canada in the last election spent less than allowed, but we are acknowledging that the declared spending was only for advertising. You've acknowledged that advertising spending is a grey area. What constitutes advertising is a grey area.

Mr. Mayrand: It could be, at times. That's why we issue guidelines and interpretation on that matter.

Senator Frum: Maybe this is also something that Parliament needs to establish greater clarity on.

Mr. Mayrand: It is always welcome.

Senator Frum: I don't want to belabour it, but here is a real example: A third party hosts a public rally. They fly in speakers from across the country; they hire musicians; they rent a hall; they hire people to staff the event; they send out advertising to get people to come to the event, and the advertising includes the message, "Come help us defeat X or Y."

Do you think that follows the definition of advertising? Reminding you, as you know very well, that the definition of advertising is:

Je vous demande : est-ce une interprétation raisonnable de la loi? Ne sommes-nous pas en train de nous aventurer sur un terrain glissant où des intérêts extérieurs vont décider des résultats de nos élections et où les Canadiens n'en sauront rien parce que les tiers n'ont pas à comptabiliser ni déclarer leurs fonds?

M. Mayrand : Je ne vois aucune preuve de cela, mais vous pouvez certainement vouloir modifier la loi. La loi est très claire à cet égard.

Le sénateur Lang : Elle est très claire à cet égard puisqu'un tiers peut recevoir autant d'argent qu'il le veut de quiconque.

M. Mayrand : C'est au Parlement de modifier la loi.

Le sénateur Lang : En ce qui concerne la gravité de la situation et ce que nous avons observé aux États-Unis au cours de la dernière année ou de la dernière année et demie, où la somme dépensée ne pourrait être qualifiée que d'obscène, ne serait-ce pas dans notre intérêt au Canada, à la lumière de ce qui s'est passé au pays, de la participation politique de tiers et du fait que nous savons qu'ils reçoivent des contributions financières de l'extérieur du pays, de recommander au Parlement d'examiner le rôle du financement étranger de groupes de tiers puisqu'ils ont une incidence sur les politiques publiques en matière d'élections? Ne croyez-vous pas qu'il est peut-être le temps de le faire, avant que nous n'avancions plus loin sur ce terrain glissant?

M. Mayrand : Le comité pourrait bien décider d'étudier cette question plus en profondeur. Je serais heureux de fournir toutes les données et tous les éléments de preuve que nous avons à ce sujet.

La sénatrice Frum : Bien, dans la foulée de cette question, j'en ai une semblable qui reprend le thème qui m'est cher. Vous avez dit plus tôt, en réponse à une question, qu'à la dernière élection, les tiers au Canada avaient dépensé moins que ce qui était autorisé, mais nous reconnaissons que les dépenses déclarées ne concernaient que la publicité. Vous avez reconnu que les dépenses en publicité tombent dans une zone grise. La définition de la publicité est une zone grise.

M. Mayrand : On pourrait dire cela, des fois. C'est pourquoi nous publions des lignes directrices et une interprétation sur la question.

La sénatrice Frum : Peut-être qu'il s'agit également d'un aspect que le Parlement doit éclaircir davantage.

M. Mayrand : C'est toujours bien accueilli.

La sénatrice Frum : Je ne veux pas m'étendre trop sur le sujet, mais voici un exemple véridique : un tiers parti organise une manifestation publique. Il fait venir des orateurs des quatre coins du pays; il embauche des musiciens; il loue une grande salle; il embauche des employés pour organiser l'événement; il diffuse de la publicité pour inviter les gens à l'événement, et la publicité inclut le message suivant : « Venez nous aider à vaincre X ou Y. »

Croyez-vous que cela respecte la définition de publicité? Souvenez-vous, comme vous le savez très bien, que la définition de publicité est la suivante :

. . . the transmission to the public by any means during an election period . . . an advertising message that promotes or opposes a registered party . . .

Mr. Mayrand: If it meets that, it is, yes. I cannot provide you a ruling on something that you just throw at me in an appearance.

Senator Frum: It's common sense that if you have a rally and you incur —

Mr. Mayrand: Are you asking me if the rally is an advertisement? I'm not sure it is.

Senator Frum: Are you sure it is not?

Mr. Mayrand: I doubt that a rally would be an advertisement. It is certainly a campaign activity. Is it advertising?

Senator Frum: Is it the transmission to the public by any means of a message that promotes or opposes a registered party?

Mr. Mayrand: Yes. What is the message? How is it transmitted?

Senator Frum: Defeat Harper. That's the message.

Mr. Mayrand: Who is doing it? When, where, and how much does it cost?

Senator Frum: Let's say it costs hundreds of thousands of dollars. There were such events that cost hundreds of thousands of dollars.

Mr. Mayrand: Again, if you find it is advertising, it is governed by the act, but I'm not sure I fully understand your example.

Senator Frum: I think it is advertising, but I'm not the Chief Electoral Officer, unfortunately.

Mr. Mayrand: You should bring that case to the attention of the commissioner, with all the facts and circumstances, so that a proper investigation can be done to determine if the act was breached.

Senator Frum: Would it be up to the commissioner to interpret the act?

Mr. Mayrand: He's the one tasked with ensuring compliance with the act.

Senator Frum: Would it be a judgment call on his part?

Mr. Mayrand: He will look at the statute and all the facts and circumstances to determine what constitutes advertising in the case at hand.

Senator Frum: One last one. I know it's late and we have been asking a lot of questions. I appreciate your patience; thank you.

[...] diffusion sur un support quelconque, au cours d'une période électorale, d'un message publicitaire favorisant ou contrecarrant un parti enregistré [...]

M. Mayrand : Si cette définition est respectée, c'est de la publicité. Je ne peux pas rendre de décision au sujet d'une question que vous venez tout juste de me poser dans le cadre d'une comparution.

La sénatrice Frum : Il va de soi que si vous tenez une manifestation et que vous engagez...

M. Mayrand : Êtes-vous en train de me demander si la manifestation est une publicité? Je ne suis pas certain que ce soit le cas.

La sénatrice Frum : Êtes-vous certain que ce n'en est pas une?

M. Mayrand : Je doute qu'une manifestation soit une forme de publicité. C'est certainement une activité de campagne. Est-ce de la publicité?

La sénatrice Frum : Est-ce la diffusion sur un support quelconque d'un message publicitaire favorisant ou contrecarrant un parti enregistré?

M. Mayrand : Oui. Quel est ce message? De quelle manière est-il diffusé?

La sénatrice Frum : Il faut vaincre Harper. C'est le message.

M. Mayrand : Qui le fait? Quand, où et quel en est le coût?

La sénatrice Frum : Disons qu'il en coûte des centaines de milliers de dollars. Dans certains cas, de tels événements ont coûté des centaines de milliers de dollars.

M. Mayrand : Encore une fois, si vous estimez qu'il s'agit de publicité, c'est régi par la loi, mais je ne suis pas sûr de comprendre totalement votre exemple.

La sénatrice Frum : Je pense que c'est de la publicité, mais je ne suis pas la directrice générale des élections, malheureusement.

M. Mayrand : Vous devriez porter ce cas à l'attention du commissaire, de même que tous les faits et les circonstances, afin qu'une enquête en bonne et due forme soit effectuée dans le but de déterminer si la loi a été enfreinte.

La sénatrice Frum : Est-ce le commissaire qui devrait interpréter la loi?

M. Mayrand : C'est lui qui est chargé d'assurer la conformité avec la loi.

La sénatrice Frum : Il devrait se prononcer sur la question?

M. Mayrand : Il examinera la loi et l'ensemble des faits et des circonstances afin de déterminer ce qui constitue de la publicité dans l'affaire qui nous occupe.

La sénatrice Frum : Une dernière question. Je sais qu'il est tard et que nous avons posé beaucoup de questions. J'apprécie votre patience, merci.

We acknowledge that a political party, to run a website, has to declare all the expenses associated with that: staffing, management and content. Let's say the party wants to commission a poll and put it on the website: They have to register all those expenses.

Leadnow, in that report I mentioned in the beginning, said they had 1.1 million people visit their website. Their website recommended which candidate to vote against, and in specific ridings they said vote here for this one or that one. Advertising, or not advertising?

Mr. Mayrand: It's not advertising. That's the official position that was taken on that. However, it is a campaign expenditure.

Senator Lang: I want to follow up on that, because that's a very important statement you just made. Should those expenses be registered for the purposes of their legal filing with Elections Canada?

Mr. Mayrand: They are not advertising expenses; they are campaign expenditures. I'm not defending. I'm trying to explain the rules, and you will determine if they need to be changed. Parliament, in its wisdom, said that, with regard to third parties, it wants to regulate their speech. How they decided to do that was through limiting the amount that they can spend on advertising. For candidates and parties, Parliament said it needs to control the influence of money in politics, and it said not only will it control or limit spending with regard to advertising, but also all campaign expenditures.

Organizing a concert could be seen as a campaign expenditure. It's not advertising.

Now, we don't have to agree with that 100 per cent. We can change the rule. But I'm trying to explain that there is a clear distinction, normally, between advertising and other expenditures that are considered campaign expenditures.

Is that fair? Are third parties playing such a role in our elections that it should be revisited? Are we going to treat third parties as campaigners? I leave that up to you.

Senator Lang: I would like to ask you this question, then: Do you not think it is serious enough to look at it if a third party declares, at the end of the election, that they are the ones responsible for the successful election of at least 25 members of Parliament? Is that not our concern?

Mr. Mayrand: All sorts of people make all sorts of claims. Had they provided you the data that's available on these matters, you would be able to find the gaps that would be needed to complete the data requirements so that you can decide whether, and to what extent, you would want to regulate third parties.

Nous reconnaissons que, pour gérer un site web, un parti politique doit déclarer toutes les dépenses connexes : le personnel, la gestion et le contenu. Disons que le parti veut commander un sondage et le publier sur le site web. Le parti doit enregistrer toutes ces dépenses.

À l'Action, dans le rapport dont j'ai parlé au début, a annoncé que 1,1 million de personnes avaient visité son site. On pouvait voir sur son site web contre qui voter, et, dans des circonscriptions particulières, on recommandait de voter pour tel ou tel candidat. Est-ce de la publicité ou non?

M. Mayrand : Ce n'est pas de la publicité. C'est la position officielle qui a été adoptée à ce sujet. Toutefois, c'est une dépense électorale.

Le sénateur Lang : J'aimerais faire un suivi à ce sujet, parce que la déclaration que vous venez tout juste de faire est très importante. Ces dépenses devraient-elles être comptabilisées aux fins de leur dépôt légal auprès d'Élections Canada?

M. Mayrand : Ce ne sont pas des dépenses de publicité; ce sont des dépenses électorales. Je ne défends personne. J'essaie d'expliquer les règles, et vous déterminerez si elles doivent être modifiées. Le Parlement, dans sa grande sagesse, a dit que, en ce qui concerne les tiers, il souhaite réglementer leur discours. Il a décidé de le faire en limitant le montant qui pouvait être dépensé en publicité. En ce qui concerne les candidats et les partis, le Parlement a dit qu'il faut limiter le pouvoir de l'argent en politique, et il a dit qu'il fallait contrôler ou limiter non seulement les dépenses en matière de publicité, mais également toutes les dépenses électorales.

Le fait d'organiser un concert pourrait être vu comme une dépense électorale. Ce n'est pas de la publicité.

Bon, nous n'avons pas à tous être d'accord. Nous pouvons changer la règle. Mais j'essaie d'expliquer qu'il y a normalement une distinction claire entre les dépenses en publicité et les autres dépenses considérées comme des dépenses électorales.

Est-ce équitable? Le rôle que jouent les tiers dans nos élections devrait-il être revu? Allons-nous traiter les tiers comme s'ils menaient une campagne? Je m'en remets à vous.

Le sénateur Lang : J'aimerais donc vous poser la question suivante : ne croyez-vous pas que cela est suffisamment grave pour qu'on se penche sur la question si un tiers déclare, à la fin de l'élection, qu'il est le seul responsable de l'élection d'au moins 25 députés? Cela ne nous regarde-t-il pas?

M. Mayrand : Toutes sortes de personnes peuvent faire toutes sortes de déclarations. Si elles vous avaient fourni les données disponibles au sujet de ces questions, vous seriez en mesure de trouver les lacunes qu'il faudrait combler pour obtenir toutes les données requises pour décider si vous voulez réglementer les tiers et dans quelle mesure.

Again, it's purely a thought that I'm sharing with you. If you undertake that study, you need to look at what is happening before the writ is issued. It was very clear in my mind that the strategy of third parties was to incur expenses way before the writ was issued.

Senator Lang: Was that not a concern to you?

Mr. Mayrand: I understand that Parliament will be looking at spending before and between elections. I think it's for Parliament to determine the appropriate regime that should regulate it, if it needs to be regulated.

Senator Joyal: Coming back to the issue of referendum, would it be easier, considering the need to amend the Referendum Act, to have a plebiscite attached to the next election, supposing that the House of Commons would want to go forward with an amendment to the electoral system in Canada?

Mr. Mayrand: It would require a change to the Referendum Act, which specifically prohibits a plebiscite to be run in parallel to an election.

Senator Joyal: In other words, whatever option we would need to amend the Referendum Act.

Mr. Mayrand: If Parliament decides to run it in parallel, I think it would be cheaper, but we need to make sure that the political financing regime is adapted.

Senator Joyal: Exactly. What is the budget for the campaign —

Mr. Mayrand: My point about political financing is it would even be more significant.

Senator Joyal: The last time Canada had a plebiscite, we had no limits on spending as we have today.

Mr. Mayrand: There was no limit on the source, either.

Senator Joyal: We would have to put in place a system of financing totally separate from that of the election to distinguish between the two sets —

Mr. Mayrand: To distinguish a referendum expenditure —

Senator Joyal: — to complicate the issue.

Mr. Mayrand: Definitely.

Senator Joyal: Thank you.

The Chair: Members, Mr. Mayrand, thank you very much. We appreciate your time. Members, we will discuss, at an early date, whether we feel there is a need to report back with respect to today's discussions.

(The committee adjourned.)

Encore une fois, c'est simplement une pensée que je partage avec vous. Si vous entreprenez cette étude, vous devez vous pencher sur ce qui se passe avant l'émission du décret d'élection. Dans mon esprit, il était très clair que la stratégie des tiers était d'engager des dépenses bien avant l'émission du décret d'élection.

Le sénateur Lang : N'était-ce pas une préoccupation pour vous?

M. Mayrand : Je crois comprendre que le Parlement examinera les dépenses engagées avant et entre les élections. Je pense que c'est au Parlement de déterminer le régime approprié qui devrait réglementer le tout, au besoin.

Le sénateur Joyal : Revenons à la question du référendum, serait-il plus facile, vu la nécessité de modifier la Loi référendaire, d'assortir la prochaine élection d'un plébiscite, en supposant que la Chambre des communes voudrait aller de l'avant avec la modification du système électoral du Canada?

M. Mayrand : Cela nécessiterait une modification de la Loi référendaire, qui interdit expressément la tenue d'un plébiscite parallèlement à une élection.

Le sénateur Joyal : En d'autres mots, quelle que soit l'option, il faudrait modifier la Loi référendaire.

M. Mayrand : Si le Parlement décide de tenir un plébiscite en parallèle, je pense que cela coûterait moins cher, mais nous devons nous assurer que le régime de financement politique est adapté.

Le sénateur Joyal : Exactement. Quel est le budget pour la campagne...

M. Mayrand : Ce que je veux dire au sujet du financement politique, c'est qu'il serait encore plus important.

Le sénateur Joyal : La dernière fois que le Canada a tenu un plébiscite, nous n'avions pas de restrictions en matière de dépenses comme c'est le cas aujourd'hui.

M. Mayrand : Il n'y avait aucune limite quant aux sources non plus.

Le sénateur Joyal : Il nous faudrait mettre en place un système de financement totalement séparé de celui de l'élection afin d'établir une distinction entre les deux ensembles...

M. Mayrand : Pour distinguer les dépenses référendaires...

Le sénateur Joyal : ... pour compliquer la question.

M. Mayrand : Assurément.

Le sénateur Joyal : Merci.

Le président : Chers collègues, monsieur Mayrand, merci beaucoup. Nous vous remercions de votre temps. Nous discuterons bientôt de la nécessité de faire rapport des discussions d'aujourd'hui.

(La séance est levée.)

WITNESS

Wednesday, November 23, 2016

Elections Canada:

Marc Mayrand, Chief Electoral Officer.

TÉMOIN

Le mercredi 23 novembre 2016

Élections Canada :

Marc Mayrand, directeur général des élections.